

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MUIDORGE
28 septembre 2021**

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la Délibération : 9+2
Date de convocation : 21/09/2021
Date d'affichage

L'an deux mille vingt et un le vingt huit septembre à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBESGUE Didier, Maire

Présents : DUPILLE Dominique, RANCON Jérôme, MIGNOT Bruno HAROUARD Alain, LOJTEK Eric, DEVAUX Franck, LEULLIER Marie-Françoise, FILIPPINI Gisèle,

Absents excusés : FRANCOLIN Carole, (a donné pouvoir à MIGNOT Bruno), Franck BACHTER (a donné pouvoir à M Dominique DUPILLE), BACHTER Franck.

M Franck DEVAUX a été élu secrétaire de séance.

N°202111: Eolien : Avis sur le projet du parc « Le Moulin Malinot »

M le Maire rappelle que le projet de parc éolien dit « Le Moulin Malinot » a pour finalité la construction de 11 éoliennes sur les secteurs de Rotangy, Francastel, Viefvillers et Auchy la montagne dont l'enquête publique se déroule du 6 septembre 2021 au 7 octobre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le titre 1^{er} du livre V du code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (6 voix contre, 1 voix pour et 2 sans avis),

EMET un avis DEFAVORABLE pour ce projet éolien sur les communes de Rotangy, Francastel, Viefvillers et Auchy la montagne jugeant le territoire déjà saturé, le paysage dénaturé et les nuisances sonores de plus en plus importantes.

Vu pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré le 28/09/2021
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier LEBESGUE





Société des Amis de Gerberoy

Association loi 1901

Mairie - 6 place Lahire et Xaintrailles 60380 GERBEROY

Courriel : amisdegerberoy@gmail.com



Société des Amis de Gerberoy

Association loi 1901

Mairie – 6 place La Hire et Xaintrailles 60380
GERBEROY

Courriel : amisdegerberoy60@gmail.com

www.amisdegerberoy.fr

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur

Projet éolien du Moulin Malinot

Mairie de Francastel

Gerberoy le 30 septembre 2021

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse cet avis en qualité de Présidente de la Société des Amis de Gerberoy dont l'objectif essentiel est la défense du patrimoine.

Le projet d'implantation de 11 nouvelles éoliennes à Viefvillers, Francastel, Rotangy et Auchy -la - Montagne dans un paysage déjà abîmé par une forte concentration de parcs éoliens ne peut que recueillir notre profond désaccord.

L'emprise au sol de ce nouveau projet est importante.

Outre les perturbations en terme de bruits nocturnes pour les habitants (les plus proches à seulement 700 mètres), il présente également des risques pour des espèces protégées (chauves souris et oiseaux).

Pour toutes ces raisons nous émettons un avis négatif sur ce projet dont les incidences néfastes pour l'environnement naturel et humain sont manifestement sous estimées.

Avec nos sincères salutations

R. QUIRY, Présidente

PARC EOLIEN

Numéro : 25 **Date de dépôt :** 03/10/2021 **Heure de dépôt :** 13:50 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur
Considérant que le parc éolien est déjà très dense sur notre canton et notre petite région, considérant qu'aucun point de vue depuis notre petite commune de Le Gallet risque à terme d'être dépourvu d'éoliennes, considérant que tout confondu, la rentabilité ou le bilan économique de ces machines est fort discutable, je m'oppose à toute nouvelle implantation d'éoliennes sur notre secteur.

Nom : LUROIS

Adresse : 29 rue du pressoir

Cedex : 60360 **Ville :** LE GALLET

Email : alexis.lurois@sfr.fr **Téléphone :**

Fichier :



Déposée le 04/10/2021

Monsieur le Commissaire enquêteur

Suite à notre visite récente, nous voulions mettre par écrit notre sentiment sur ce projet de parc éolien du "Moulin Malinot"

Soyons clairs, Nous ne sommes pas CONTRE les éoliennes, mais CONTRE TROP D'EOLIENNES !!!

A Vieffillers, nous nous sentons cernés !! qu'on se tourne d'un côté ou de l'autre, des éoliennes, des éoliennes ! de notre véranda, vue sur la plaine et sur 9 éoliennes qui, non contentes de tourner sous notre nez toute la journée, clignotent rouges toute la nuit ! Sortez de l'autoroute à Hardivilliers, et venez vers Vieffillers, et vous verrez, de nuit, cette guirlande de dizaines de points rouges clignotants !!

Quant au bruit, même si ce n'est pas assourdissant, il existe, ne nous leurrions pas, d'ailleurs reconnu : "Les simulations acoustiques effectuées par le bureau d'étude KIETUDES ont permis d'identifier aucun risque d'émergence dépassant les seuils autorisés de jour. Cependant, de nuit, et pour le point d'écoute n°4 (frange sud du village de Vieffillers), un risque d'émergence est constaté, nécessitant une optimisation des éoliennes les plus proches de ce lieu de vie."

"une vingtaine de parcs soit près de 160 éoliennes en fonctionnement" si les projets se concrétisent ! ça ne fait pas un peu trop ???

Cette saturation visuelle nous fait dire que nous en avons assez ! Ne peut-on pas répartir un peu ? pourquoi les stocker toutes sur notre plateau, en prétextant que ce ne sont que des " terres agricoles sans intérêt touristique" ?

Les éoliennes ne stockent pas l'électricité qu'elles fournissent. Donc pas de vent, pas d'électricité ! Intérêt ? Durant le mois d'aout dernier, les éoliennes autour de notre village n'ont pas fonctionné durant plus de 30 jours...

Notre patrimoine se dévalue petit à petit, 20% ? 30% ?

Nos amies les chauve-souris ont déjà disparu de chez nous..

Et nous réfléchissons à l'avenir, pour nos enfants, nos petits enfants et les générations suivantes.

Quel est l'impact écologique de ces tonnes de béton dans le sol ? la biodiversité n'en souffre-t-elle pas ?

Quelle sera la durée de vie de ces éoliennes, la réponse est évasive, 20 ans ? 30 ans ?

Que deviendront-elles ensuite ? Qui sera chargé de leur démolition une fois qu'elles ne seront plus opérationnelles ? le mat ? les pales ? les tonnes de béton ? Resteront-elles sur place, à pourrir ? ou peut être que l'entreprise les ayant construites (entreprises étrangères bien sur) se chargera de cette démolition, si elle existe encore ... Sinon, qui paiera ? probablement le contribuable !

Pour toutes ces raisons, nous sommes CONTRE ce nouveau projet du parc "Moulin Malinot"

Martine LESGUILLON-Jean Claude MORIN

Page 28

27



Déposée le 05/10/2021 par email

TR: Délibération enquête publique projet éolien

De : De Catheux LE MAIRE
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 12:02
À : projeteoliendumoulinmainot@enquetepublique.net
Objet : Délibération enquête publique projet éolien

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint la délibération du conseil municipal concernant le projet éolien Malinot.

Cordialement,
Maryline BLOK
Secrétaire de mairie

Mairie de CATHEUX
1, place de la mairie
60360 CATHEUX

Tel : 09.67.46.44.74
Fax : 03.44.48.29.08

Joignable le lundi de 9 h à 12 h 30
et le jeudi de 13 h 30 à 19 h
Ouvert au public le jeudi de 17 h à 19h



1- développement de l'éolien sur le
territoire et alentours de Catheux.pdf

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE Catheux (Oise)

République Française

SÉANCE DU 31 août 2021
Délibération 31-08-2021-001
ACTES 8.4

Annexe Remarque et

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 23/08/2021

Date d'affichage : 06/09/2021

L'an deux mil vingt et un et le 31 août à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence d'Éric TRIBOUT, Maire.

Étaient présents : Éric TRIBOUT, Jean-Marie DECORMEILLE, Jean-Marc FÉMOLANT, Valérie LEBESGUE, Catherine FERREIRA, Quentin DECORMEILLE, Maryse ZAZALI, Yvette COUVREUR, Virginie PIERRON, Lucie MÉTRA

Absents excusés : Benoît DEMAZIER

Monsieur Jean-Marc FÉMOLANT est nommé secrétaire de séance

Développement de l'éolien sur le territoire et alentours de Catheux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le titre du livre du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le document d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France établi par la DREAL en mai 2021

Considérant les précédentes délibérations du 15 février 2021 où l'assemblée a émis un avis défavorable avec 8 voix CONTRE et 2 abstentions à des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien ;

Considérant les réponses négatives d'administré reçues en mairie suite à une demande d'avis par consultation citoyenne ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **confirme un avis défavorable à tout développement éolien** sur le secteur pour différentes raisons (saturation visuelle et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes et sonores, enjeux économiques et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)

S'oppose avec 8 (huit) voix CONTRE et 2 (deux) abstentions et dès à présent à toute nouvelle demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien et toute extension de parc éolien situé dans un rayon géographique de 20 kms.

Le Conseil municipal s'oppose au projet de développement éolien de Monsures.

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Éric TRIBOUT



28



Déposée le 05/10/2021 par email

Délibération commune de Fontaine Bonneleau

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la délibération concernant le projet éolien du moulin Malinot.

Cordialement,

Maryline BLOK Secrétaire de Mairie

Mairie de Fontaine Bonneleau 20 rue Saint Cyr 60360 FONTAINE BONNELEAU Tel : 03.44.82.91.03

Changement des horaires de la mairie. La secrétaire est présente le mardi de 8h à 17h30, le vendredi de 8h à 17h. La permanence est ouverte au public le mardi de 16h à 17h30 et sur RDV pris par téléphone ou par mail.



1- Développement éolien sur le territoire
et les alentours de Fontaine Bonneleau
Parc éolien Moulin Malinot.pdf

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE Fontaine Bonneleau (Oise)**
République Française

Annexe Remarque 28

**SÉANCE DU 30 septembre 2021
Délibération 30-09-2021-001
ACTES 8.4**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 14/09/2021

Date d'affichage : 01/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 30 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Sylvie LECLERC, Maire.

Étaient présents : Sylvie LECLERC, Matthieu CORNET, Alain DELAHODDE, Aurélie VANYSACKER, Sylvain HÉRICHARD, Carole CORNET, Nadine MESSIER ;

Étaient absents : Grégoire LONGUÉPÉE donne pouvoir à Matthieu CORNET, Didier CORNET donne pouvoir à Alain DELAHODDE ;

Madame Sylvie LECLERC est nommée secrétaire de séance.

Développement éolien sur le territoire et les alentours de Fontaine Bonneleau : Parc éolien Moulin Molinot

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1^{er} du livre V du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le document d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France établie par la DREAL en mai 2021,

Considérant la précédente délibération du 17 septembre 2020 où l'assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable à des demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien,

Considérant les réponses négatives d'administrés reçues en mairie suite à une demande d'avis par consultation citoyenne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Confirme un avis défavorable à tout développement éolien sur le secteur pour différentes raisons (saturation visuelle sur le secteur et dégradation du paysage, nuisances lumineuses nocturnes, enjeux économique et financiers incertains, pas d'enjeux écologiques, menaces pour la biodiversité...)

S'oppose à l'unanimité et dès à présent, à toute nouvelle demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien et toute extension de parc éolien situé dans un rayon de 20 kilomètres.

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Sylvie LECLERC

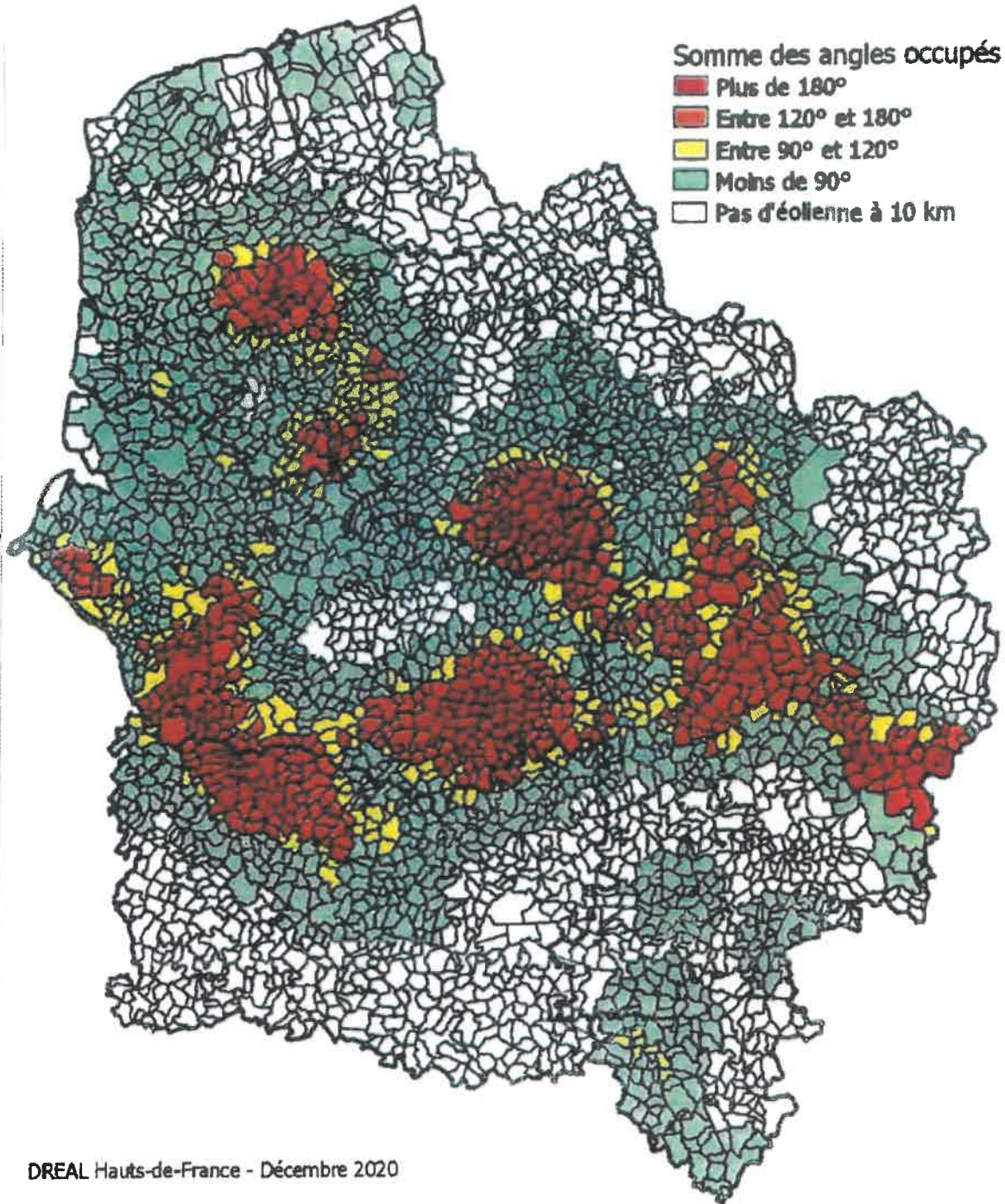


Page 32

Annexe remarque 28

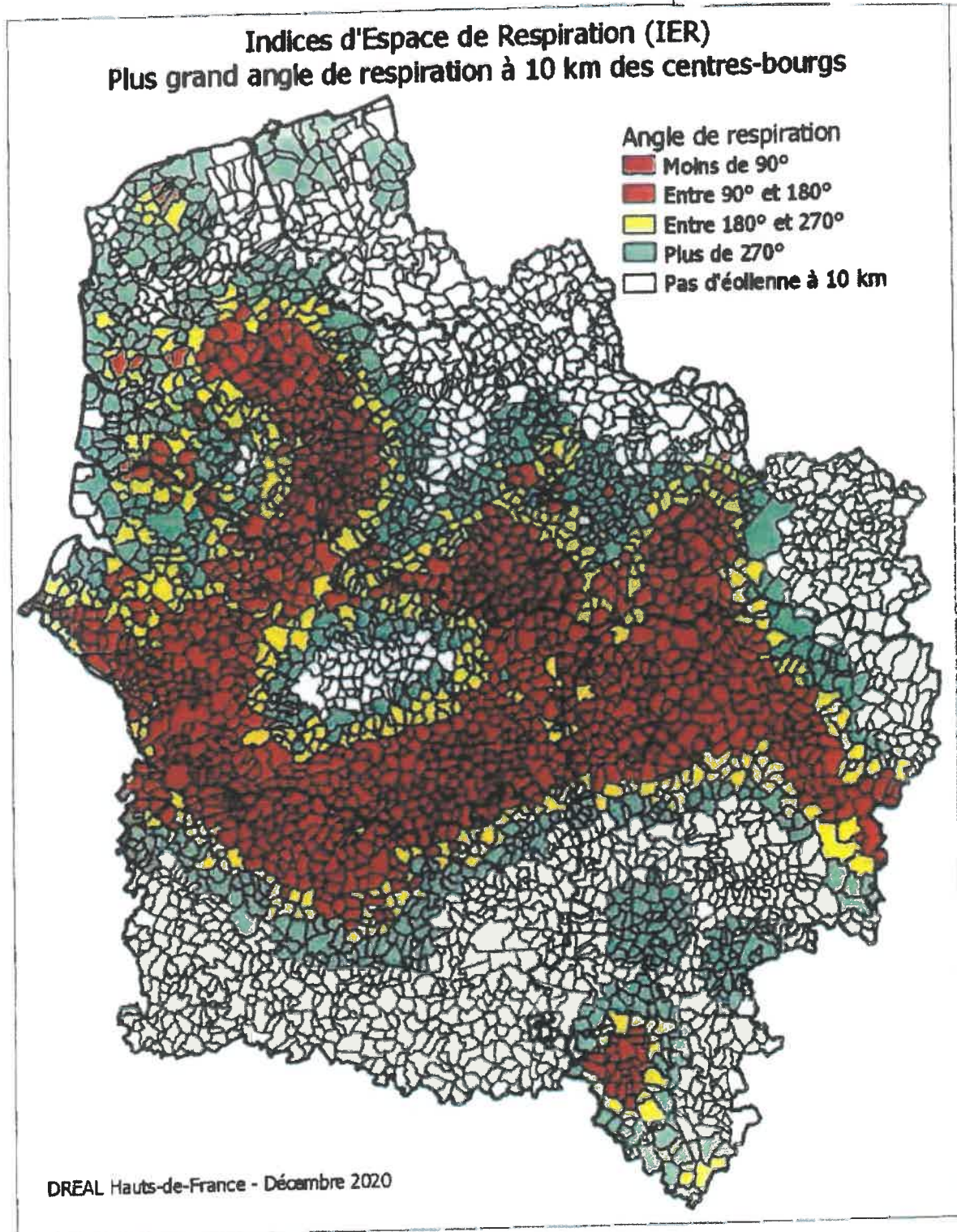


Indices d'Occupation des Horizons (IOR) Somme des angles occupés par commune à 10 km des centres-bourgs



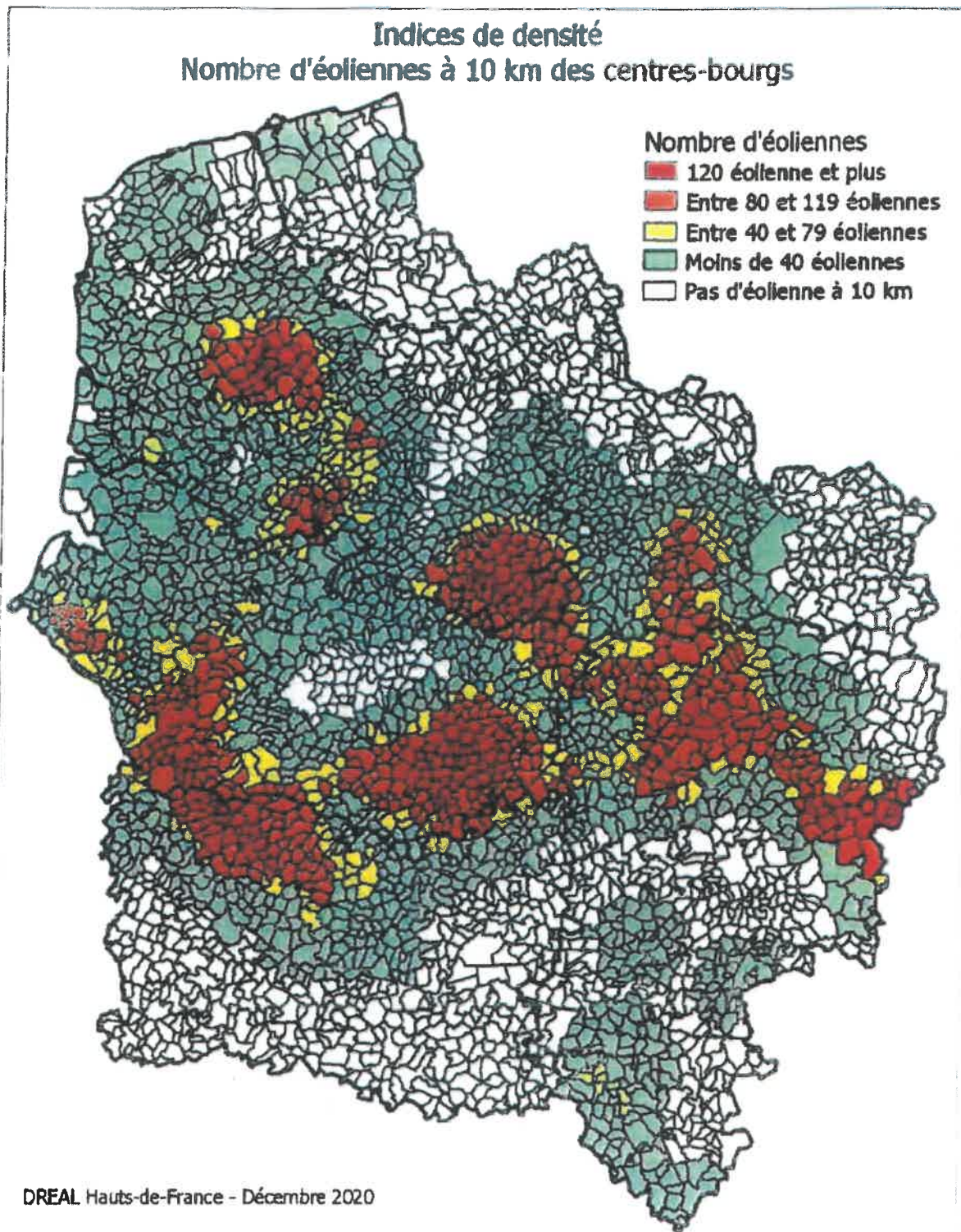
Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent à la somme des angles occupés par des éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent aux plus grands angles de respiration, donc sans éolienne construite ou autorisée (arrêté à fin 2020), à moins de 10 km des centres-bourgs.

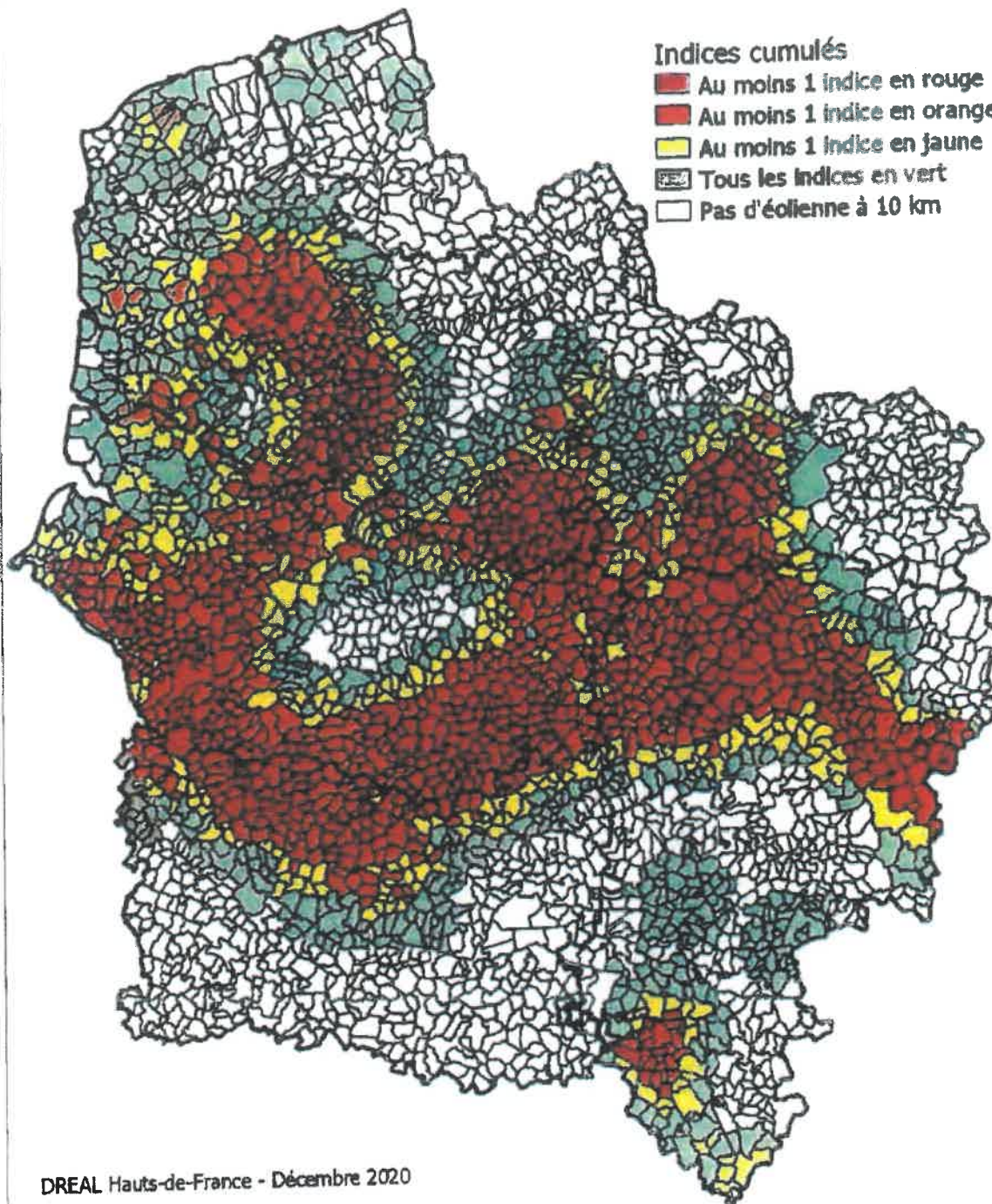
Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent au nombre d'éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

Indices cumulés à 10 km des centres-bourgs



La carte ci-dessus est une synthèse des trois précédentes. Les communes en rouge correspondent aux communes en rouge sur au moins l'une des cartes précédentes, de même pour les autres couleurs. Les valeurs correspondent aux éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Lorsque le projet impacte une des communes en rouge ou orange ou lorsque cela paraît nécessaire (par exemple commune en jaune ou en vert qui passerait en orange ou rouge avec le projet), le pétitionnaire analyse la saturation pour tous les lieux de vie (bourgs, villages, hameaux ou habitats isolés) présents dans le pé-

29



Déposée le 06/10/2021 par email

Avis sur projet eolien Moulin Malinot

Bonjour, Désormais les projets éoliens abondent dans le secteur et sont imposés aux habitants. Nous vous demandons de cesser cette prolifération d'éoliennes qui défigure le paysage de jour comme de nuit. Le secteur est saturé par ces machines qui dévalorisent les biens immobiliers en encerclant nos villages. De quelques éoliennes à l'origine, on double voir triple les mâts. Lorsque nous avons acheté il y a vingt ans à la campagne, nous ne pensions en arriver là. Bref un décor apocalyptique de mâts nous encerclent visibles de l'intérieur de nos maisons laissant échapper des bruits répétitifs du brassage d'air par les pales portés par le vent. Merci de ne pas valider de tels projets !! On en peut plus STOP Philippe DIMPRE Commune de Le Crocq Envoyé depuis mon appareil Galaxy



J'habite la Bretagne et je vais régulièrement dans l'Oise et le Nord de la France.
Je suis très sensible au respect de notre environnement et recherche toujours à optimiser mes déplacements en voiture (covoiturage, ou plusieurs rdv...), mais je privilégie le train.
Les trajets sont agrémentés par des éoliennes et pour moi, elles représentent les sentinelles pour préserver notre Planète
Certes les énergies fossiles ou renouvelables font l'objet de vastes débats pour lesquels, jusqu'à présent, je ne me suis jamais exprimée, mais ce jour, face à la énième catastrophe en Californie je vais donner mon avis à votre enquête publique.
En ce moment des dizaines de km² pollués par des centaines de milliers de litres de pétrole sur les côtes font la une des journaux !!
Vous allez me dire que c'est bien loin de chez nous ???
Et bien en Bretagne, dans le Finistère, le TANIO, coulé il y a 40 ans au large de l'île de Batz et qui a défrayé les infos de l'époque, continue à "dégueuler" sa cargaison !!!!!
Dans ses cuves, il reste encore 5000 tonnes de pétrole !!!
Le Tanio coulé à 80 mètres de profondeur est inaccessible !!!
Je fais partie de la LPO, et tous les ans, à l'approche de l'hiver et des grosses tempêtes, nous avons nos lots d'oiseaux mazoutés !!!
Alors quand j'entends ou lis que des éoliennes ne sont pas belles, sont bruyantes, ou sont soupçonnées d'émettre des ondes et qu'il faut arrêter d'en aménager sur notre territoire.... et bien j'invite ces personnes à venir constater les dégâts causés par le pétrole brut lors des marées noires !! Je rappelle aussi, que d'une manière plus insidieuse, les énergies fossiles sont aussi responsables de 40 000 morts, rien qu'en France, liés aux particules fines rejetées dans l'air que nous respirons !!!
Messieurs et Mesdames les décideurs ou citoyens, nous savons tous que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.
Les éoliennes ne sont pas parfaites, mais lorsqu'elles font partie d'un projet bien pensé, avec des moyens adaptés, elles fournissent une énergie bien plus propre que le pétrole, le gaz ou le charbon !!
En 3 ou 4 décennies lorsqu'on voit l'état de notre Terre et la chute vertigineuse de la Biodiversité, j'ose espérer à un sursaut de lucidité et de bon sens pour préserver ce qui en reste, avant qu'il soit trop tard.
La transition énergétique est un enjeu complexe, surtout si l'on veut assurer notre indépendance aux autres puissances (Russie, Emirats arabes..) tout en préservant un climat viable à tous les êtres vivants.
Pour info: J'habite près de Plouigneau, à proximité d'un parc éolien qui ne soulève aucune critique, tout en sachant que mon voisin a des chevaux, proches de ces éléments, qui ne manifestent aucune pathologie.



J'habite la Bretagne et je vais régulièrement dans l'Oise et le Nord de la France.

Je suis très sensible au respect de notre environnement et recherche toujours à optimiser mes déplacements en voiture (covoiturage, ou plusieurs rdv...), mais je privilégie le train.

Les trajets sont agrémentés par des éoliennes et pour moi, elles représentent les sentinelles pour préserver notre Planète

Certes les énergies fossiles ou renouvelables font l'objet de vastes débats pour lesquels, jusqu'à présent, je ne me suis jamais exprimée, mais ce jour, face à la énième catastrophe en Californie je vais donner mon avis à votre enquête publique.

En ce moment des dizaines de km2 pollués par des centaines de milliers de litres de pétrole sur les côtes font la une des journaux !!

Vous allez me dire que c'est bien loin de chez nous ???

Et bien en Bretagne, dans le Finistère, le TANIO, coulé il y a 40 ans au large de l'île de Batz et qui a défrayé les infos de l'époque, continue à "dégueuler" sa cargaison !!!!!

Dans ses cuves, il reste encore 5000 tonnes de pétrole !!!

Le Tanio coulé à 80 mètres de profondeur est inaccessible !!!

Je fais partie de la LPO, et tous les ans, à l'approche de l'hiver et des grosses tempêtes, nous avons nos lots d'oiseaux mazoutés !!!

Alors quand j'entends ou lis que des éoliennes ne sont pas belles, sont bruyantes, ou sont soupçonnées d'émettre des ondes et qu'il faut arrêter d'en aménager sur notre territoire.... et bien j'invite ces personnes à venir constater les dégâts causés par le pétrole brut lors des marées noires !! Je rappelle aussi, que d'une manière plus insidieuse, les énergies fossiles sont aussi responsables de 40 000 morts, rien qu'en France, liés aux particules fines rejetées dans l'air que nous respirons !!!

Messieurs et Mesdames les décideurs ou citoyens, nous savons tous que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.

Les éoliennes ne sont pas parfaites, mais lorsqu'elles font partie d'un projet bien pensé, avec des moyens adaptés, elles fournissent une énergie bien plus propre que le pétrole, le gaz ou le charbon !!

En 3 ou 4 décennies lorsqu'on voit l'état de notre Terre et la chute vertigineuse de la Biodiversité, j'ose espérer à un sursaut de lucidité et de bon sens pour préserver ce qui en reste, avant qu'il soit trop tard.

La transition énergétique est un enjeu complexe, surtout si l'on veut assurer notre indépendance aux autres puissances (Russie, Emirats arabes..) tout en préservant un climat viable à tous les êtres vivants.

Pour info: J'habite près de Plouigneau, à proximité d'un parc éolien qui ne soulève aucune critique, tout en sachant que mon voisin a des chevaux, proches de ces éléments, qui ne manifestent aucune pathologie.

32



Déposée le 07/10/2021

Monsieur le Commissaire enquêteur,
je vous prie de trouver ci-joint la délibération di conseil communautaire de l'Oise Picarde dont la commune de Viefvillers fait partie.

Pas de pièce jointe

page 40



Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je suis opposée à ce nouveau projet qui va impacter encore plus notre territoire.

Il ne s'agit pas d'une opposition systématique aux éoliennes mais à ce que c'est devenu dans notre secteur. « Ecolo dans l'âme », au début j'étais très favorable aux éoliennes. Pour moi c'était une sorte de rêve : une énergie propre, gratuite, renouvelable.

Mais ça c'était avant quand l'implantation des éoliennes était raisonnable ! Depuis, le rêve s'est transformé en cauchemar. Nous sommes cernés, envahis, saturés, encerclés, méprisés...

La MRAE le reconnaît pour ce projet : « Concernant le volet paysager, le projet est localisé dans un contexte de forte concentration de parcs éoliens. Le projet augmente un peu plus le niveau de saturation et d'encercllement. L'autorité environnementale recommande d'étudier une variante supprimant ou déplaçant les éoliennes R01 à R03 et AU1 à AU3 (le long de la route D 151) pour réduire l'impact de saturation visuelle sur Francastel, Auchy-la-Montagne et Rotangy. »

Et encore :

« Le projet est localisé dans un contexte éolien marqué et la carte ci-dessous fait apparaître dans un rayon de 15 km autour du projet :

- une vingtaine de parcs soit près de 160 éoliennes en fonctionnement ;
- cinq parcs soit près d'une trentaine d'éoliennes en cours d'instruction. »

« Pour Francastel, dans un rayon de 5km, il restait un angle visuel sans éolienne d'environ 145° vers le sud-ouest, cet angle de respiration disparaît avec les éoliennes R01 à R03 et AU1 à AU3 (le long de la route D 151). Pour Auchy-la-Montagne et Rotangy, ces communes n'ont déjà plus d'angle de respiration supérieur à 120° dans un périmètre de 5 km, mais ces six éoliennes sont très proches de ces communes (entre 1 et 2 km) ce qui augmente considérablement l'effet d'encercllement. »

Au niveau acoustique la MRAE constate que « L'étude acoustique montre un risque de dépassement des seuils réglementaires en matière de bruit en période nocturne. Une solution de serrage est donc envisagée. L'autorité environnementale recommande de garantir le respect des seuils réglementaires en matière de bruit dès la mise en fonctionnement du parc ». Quelle garantie avons-nous que ces seuils réglementaires seront respectés ?

Monsieur le commissaire-enquêteur, les nuisances pour la population sont maintenant avérées. On habitait à la campagne, maintenant on croit habiter dans un aéroport avec ces lumières rouges qui clignotent partout !

34



Déposée le 07/10/2021 par email

Enquête publique projet Moulin Malinot

Monsieur,

[cid:b7d480d7-41ce-4204-a577-1e4420e6aece]



image.png

Les 3 éoliennes prévues à Auchy sont bien trop proches des habitations.

Il ne suffisait pas de massacrer notre paysage, il faut nuire maintenant à la santé des paysans : impossible de poser son regard sur la campagne, et de trouver un endroit visuellement calme. Nous sommes entourés de clignotants rouges, et de pales qui tournent !

Aujourd'hui, par ce nouveau projet, vous voulez nous les imposer jusque dans nos cours... Il y a trop d'éoliennes dans notre secteur. Assez !

Les ruraux sont exaspérés par tant de mépris de leur patrimoine, de leur habitation, et de leur santé.

L'écologie est une grande perdante dans cette histoire, compte tenu des dégâts fait en son nom...

Merci de m'avoir lu

Mes salutations distinguées

Simon Laloue



Déposée le 07/10/2021

Monsieur le commissaire enquêteur
Voici quelques questions à poser à l'investisseur

- comment faire pour démonter ces machines, remettre le terrain comme vous l'avez trouvé en arrivant, comment faire pour recycler tous ces différents matériaux qui constituent une machine dite « éolienne » du sous sol au très haut de la pale avec seulement 50 000 euros ou peut être un peu plus ?

Autre question :

- Pensez vous que vous pourriez vivre avec un de ces engins a un peu plus de 500 m de chez vous ?

je comprends que vous n'habitez pas dans notre région, mais essayez de respecter :

- nos monuments,

- nos paysages

- la faune

- l'environnement (trop c'est trop)

- mais surtout « les habitants » que vous prenez pour des demeurés qui en se promenant vont devoir baisser la tête car les pales de vos machines vont passer à peine 30 m au dessus de leur tête !! vous rendez vous compte de cela ?

Repartez avec vos engins, vos travailleurs étrangers, vos machines étrangères qui n'apportent rien à notre économie quelle soit nationale ou locale et surtout laissez notre territoire dans l'état ou des générations l'ont cultivé pour nourrir les hommes et les femmes de cette région.

Vous allez verser quelques milliers d'euros a des gens qui ont du mal à joindre les deux bouts mais leur avez-vous dit que ce serait eux qui devront, dans 20 ans, démonter vos machines car bien sur vous, vous aurez revendu vos tas de ferraille à un autre investisseur local ou national car même dans nos campagnes, certains aventuriers se sont lancés dans ce saccage de notre environnement !!

Monsieur le commissaire enquêteur, pour stopper ce massacre, une seule solution :

- dites NON à ce projet.

cordialement

Patrick Martin

06 76 42 56 18



Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je suis **TOTALEMENT CONTRE** ce nouveau projet qui va détruire 12, 2 hectares de terre agricole à proximité de plusieurs corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité.

Le document du promoteur, malgré des études trop anciennes, montre qu'il y a des risques pour nos oiseaux : Busard cendré, Busard St-Martin, Hibou des marais, Oedicnème criard, Vanneau huppé, Pluvier doré... et pour nos chauves-souris.

La MRAE souligne que « l'étude écologique (annexe 2, pages 11 à 16) mentionne que les sorties de terrain datent de 2009 pour la flore, 2004 à 2014 pour les oiseaux et de 2009 à 2011 pour les chauves-souris (chiroptères). Ces données sont trop anciennes et nécessitent d'être actualisées. »

D'après le document du promoteur, on trouve sur le site le Murin à oreilles échanquées, le Grand Murin, le Petit Rinolphe...

Nous savons maintenant que les chauves-souris paient un lourd tribut à la politique en faveur de l'éolien. En effet,

« les chercheurs ont analysé les données prélevées par quelques 412 participants bénévoles entre 2006 et 2019 sur près de 7 000 sites en France, que ce soit au cours de circuits routiers, pédestres ou en point fixe. Que nous disent les tendances ? Sur les 6 espèces communes dont les données d'observations sont suffisantes pour déterminer les tendances temporelles, trois sont dans un état critique flagrant : la Séroline commune qui a perdu 30% de ses effectifs, la Pipistrelle de Nathusius amputée de 46 % de ses congénères et enfin la Noctule commune, la plus mal en point, accusant une diminution de 88%... »

source : <https://www.vigienature.fr/fr/actualites/populations-chauves-souris-francaises-declin-3681>

Le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) alerte sur la situation des chauves-souris :

On peut lire sur leur site :

« Les installations éoliennes constituent une menace pour certaines espèces animales volantes, dont l'état de conservation se dégrade de manière alarmante.

Pour diminuer drastiquement le recours aux énergies fossiles et réaliser sa transition énergétique, la France s'est fixé l'objectif ambitieux de tripler ses installations d'éoliennes dans les 8 prochaines années. Si le changement climatique est devenu le symbole de l'urgence environnementale, on ne doit pas oublier les autres menaces qui pèsent sur l'environnement et contribuent à l'effondrement de la biodiversité.

Certaines énergies renouvelables, présentées comme le fer de lance de la lutte contre le changement climatique, sont paradoxalement l'une de ces menaces. Il devient ainsi primordial de planifier leur développement en prenant en compte les enjeux de biodiversité.

Dès les années 1990, plusieurs effets néfastes de l'éolien sur la faune ont en effet été constatés. On en distingue principalement deux. Le premier concerne la mortalité par collision avec les pales chez les chauves-souris, les oiseaux et les insectes.

Ces mortalités se produisent dans des quantités qui sont en mesure de porter atteinte à la survie de certaines espèces sur le court et moyen terme. En France, certaines chauves-souris – comme la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Noctule commune – paient un lourd tribut chaque année ; leur état de conservation s'est dégradé entre 2009 et 2017.

La Noctule commune est désormais classée comme « vulnérable » sur la liste rouge des mammifères français ; cela est en partie lié au fait que « le développement de la production d'énergie éolienne a particulièrement affecté cette espèce migratrice de haut vol ».

source :

<https://www.mnhn.fr/fr/ou-et-comment-implanter-les-eoliennes-pour-epargner-les-chauves-souris>

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, de prendre en compte ces remarques.

37



Déposée le 07/10/2021 par email

mon ajout EQ parc moulin malinot du 6 septembre au 7 octobre 2021

Un ajout

L'impact sur la chapelle de Francastel, on dirait tout simplement que la chapelle n'a jamais existé avec une ligne d'égoliennes dans sa perspective.

C'est honteux de ne pas respecter cet édifice.


Bien ? vous

Frédéric Collet

UID 82610

Page 45

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'C' and 'L'.

38  Déposée le 07/10/2021 par email

EQ parc moulin malinot du 6 septembre au 7 octobre 2021

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, ma contribution défavorable à un nouveau projet éolien sur notre territoire, celui du moulin Malinot porté par la société Enertrag.

NON à une densification excessive de notre territoire. STOP SVP.

Bien cordialement

Frédéric Collet

 Monsieur Frédéric COLLET Hétomesnil -
réponse enquête publique parc éolien le
07-10-2021.docx

Annexe remarque 38

Monsieur Frédéric COLLET
126 rue de l'église – Place Marcel Dassault
60360 HETOMESNIL

HETOMESNIL, le 7 octobre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Vous trouverez, ci-après, mes remarques et mes interrogations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet éolien du parc Malinot sur les communes de **ROTANGY, AUCHY-LA-MONTAGNE, FRANCASTEL et VIEFVILLERS** porté par la société ENERTRAG.

1) Sur le volet architectural

Il est fait mention uniquement d'une liste d'édifices protégés au titre des monuments historiques, très éloignés du lieu d'implantation mais compte tenu de la saturation dans ce secteur, le patrimoine architectural est de plus en plus impacté.

Il est à souligner que 2 édifices inscrits sont situés à moins de 2 km du site.

- L'église et le château de Crévecoeur le grand ;
- La forge d'Auchy la Montagne

On peut constater que de nombreuses pâles d'éoliennes sont déjà bien visibles notamment sur les édifices de Crévecoeur le Grand quand on arrive dans la ville que ce soit d'Hétomesnil, d'Auchy la Montagne, de Viefvillers ... correspondant bien aux parcs déjà existants à proximité malgré la distance. Ce parc cumulatif ne fera qu'accentuer la dénaturation des éléments architecturaux composant notre territoire.

Le promoteur précise que le château et l'église se trouve à 0,8 km et qu'il n'y a pas de visibilité du centre bourg mais qu'en est-il à l'extérieur. Aussi compte tenu de la hauteur, l'impact visuel ne peut être ainsi minimisé.

Il est donc nécessaire de compléter les photomontages sur les édifices concernés pour mesurer les impacts visuels aux abords de Crévecoeur le Grand qui vous permettraient de vous prononcer en toute objectivité dans le cadre de vos recommandations.

2) Sur le volet immobilier

En Allemagne, une étude récente de janvier 2019 réalisée par RWI (Leibniz, Institut für Wirtschaftsforschung) en coopération avec des universités conclut que la présence d'un parc éolien aurait un impact important sur la valeur de l'immobilier en milieu rural.

En revanche, l'immobilier d'habitation en périphérie des villes ne perd presque pas de valeur à cause de l'implantation d'un parc éolien en proximité. La population urbaine est mieux accoutumée à une vie dans un environnement industrialisé et dynamique.

page 47



TSVP →

3) Sur le volet bruit

Aucune étude globale envisagée pour l'ensemble de parcs ; c'est un problème récurrent qui n'est toujours pas réglé à ce jour ni même évoqué par les autorités environnementales !!! Cela devient urgent. Quand cette étude sera achevée, il sera trop tard avec le nombre de projets qui fleurissent sans interruption.

4) Sur les aspects environnementaux et paysagers du projet

La réalisation de ce parc aura pour conséquence de réduire les espaces disponibles pour les déplacements et le territoire de chasse pour l'avifaune.

Il faut maintenir les respirations paysagères, notamment entre les pôles de densification de l'éolien pour éviter la saturation du paysage et l'encerclement des espaces de vie (communes, hameaux...) et pour interdire le mitage du paysage. A cet effet, des distances de respiration doivent être ménagées, celles-ci pouvant être nuancées en fonction du type de paysage, du nombre d'éoliennes

... L'interdistance minimale est plus ou moins importante en fonction de la hauteur des éoliennes :

- hauteur totale éolienne 100 mètres : distance de 10 kilomètres
- hauteur totale éolienne 120 mètres : distance de 15 kilomètres
- hauteur totale éolienne 150 mètres : distance de 20 kilomètres
- hauteur totale éolienne 200 mètres : à éviter.
- à l'intérieur d'un pôle de densification, les interdistances entre les parcs peuvent être réduites à condition d'éviter les effets d'encerclement, de barrière visuelle, ...
- interdire le mitage du paysage
- préserver la qualité des paysages autour des monuments historiques.

Selon l'avis de la MRAE en mai 2020, pour des éoliennes d'une hauteur de 100 m, on comptera déjà pas moins de 199 éoliennes (35 parcs éoliens construits et accordés) dans un rayon de 20 kms, si on ajoute les 19 parcs en instruction on atteindra 299 éoliennes (54 parcs au total).

Le seuil d'alerte fixé à 50 % qui exprime une situation d'encerclement ne sera-t-il pas atteint pour les villages à proximité d'où l'on voit des éoliennes à moins de 10 km ?

Le seuil d'alerte de l'indice d'occupation des horizons de 120° qui traduit un effet sensible dans le grand paysage sera dépassé voire aggravé avec ce « énième » projet.

La saturation du paysage devient préoccupante pour le site de la Vallée de la Selle.

La notion d'encerclement défini par une sensation d'omniprésence des éoliennes est éprouvée dans nos déplacements quotidiens. J'en ai l'amère expérience quand je quitte mon domicile vers Crévecoeur le Grand (impact sur les édifices protégés château François 1^{er} et l'église).

Aussi, la composition, l'éloignement, la densité des parcs sont à prendre en compte.

A quand une étude d'impact globale ?

Par ailleurs, le choix d'implantation des éoliennes ne respectent pas toujours le protocole EUROBATs (éloignement minimal de 200 m) pour en préserver la faune.

5) Sur les aspects réglementaires

Les dispositions de l'article 43 du règlement de la voirie départementale stipule que la distance de retrait entre les éoliennes et le réseau routier départemental sera égale d'au moins deux fois la hauteur de l'éolienne (mât + pale).

Cette distance pourra être augmentée si l'étude de sécurité réalisée par le demandeur au stade de l'étude d'impact le recommande.

Ces dispositions ne sont pas toujours respectées et en matière de sécurité, je vous invite donc à être vigilant et d'en tenir compte dans vos recommandations si il est avéré qu'elles sont trop proches des routes (reprenons l'exemple de Campeaux tout proche de Formerie où une éolienne s'est brisée en deux et des débris avaient été projetés à plus de 300 m).

IL FAUT ECOUTER LA POPULATION LOCALE (LES RURAUX) ET NON LES URBAINS QUI SONT FAVORABLES !!!

En conclusion, compte tenu de ces éléments probants, j'émet un avis DÉFAVORABLE concernant ce projet du parc éolien du moulin MALINOT sur les communes de ROTANGY, AUCHY-LA-MONTAGNE, FRANCASTEL et VIEFVILLERS.

A quand un moratoire sur l'éolien dans les Hauts de France accepté par l'Etat sachant que notre Région répond déjà aux enjeux environnementaux en terme d'éoliennes installées ?

Frédéric COLLET

Association Eolienne60
13 rue de Choqueuse
60360 Catheux

Mairie de Viefvillers
47, rue principale
60360 Viefvillers

Lettre déposée EV

Catheux, le 6 octobre 2021

Objet : Enquête publique pour le projet éolien du Moulin Malinot

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Veillez trouver ci-joint les signatures de 47 de vos administrés qui se prononcent aujourd'hui contre les projets éoliens autour de la commune et qui désirent que leur avis soit pris en compte. Cette pétition a été remise au Commissaire-enquêteur pour figurer dans son rapport d'enquête sur le projet du Moulin Malinot.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours jusqu'au 7 octobre prochain, votre conseil municipal doit délibérer pour rendre son avis sur ce projet comme le stipule l'arrêté préfectoral.

Nous vous demandons par conséquent, de relayer par votre décision, la position exprimée par ces habitants de votre commune.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le phénomène de saturation visuelle engendré par le développement intensif des parcs éoliens sur notre secteur. Ce projet s'inscrit parmi les 125 nouvelles éoliennes actuellement en instruction ou déjà autorisées à construire.

Il participe donc grandement au phénomène d'encerclement des lieux de vie des habitants, notamment à Francastel, Auchy-la-Montagne et Rotangy : certaines des 11 éoliennes du présent projet sont prévues à 700m seulement des habitations et impacteront significativement la qualité de vie des riverains concernés.

Par ailleurs 12, 2 hectares au total seront artificialisés et perdus pour les cultures.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte les besoins et aspirations de vos administrés lors de votre vote, important pour votre commune et pour celles qui l'entourent.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, en nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Leurent



Présidente de l'Association Éolienne60
Déléguée pour l'Oise de l'Association Sites & Monuments

PJ: Pétition des 47 signataires à Viefvillers
Copie au Commissaire-enquêteur

page 50



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'OISE



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Mardi 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué le deux février, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à la salle Jules Verne de Breteuil-sur-Noye, sous la présidence de Jean CAUWEL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 70
Présents : 55
Pouvoirs : 10
Suffrages exprimés : 65
Pour : 53 Contre : 5
Abstention : 7

Date de la Convocation

02 /02/2021

Date d'affichage

Nomenclature
« ACTES » n° :
9.4

Délibération
n°2021-02-09-08

Objet :

délibération
contre le
développement
éolien

Délégués titulaires présents : Vincent NOEL (Abbeville-Saint-Lucien), Dominique DUFRESNES, Béatrice LINARD, (Ansauvillers) ; Bernard PELOU (Bacouël) ; Nicole CORDIER, Hervé BOYAERT (Bonneuil-les-Eaux), Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Annie BRUGAIT, Dominique RENARD, Françoise VAN CANNEYT, Philippe DELANNOY, Jannie ANCELLIN, Jacky DANEZ, Valérie DEFOSSEZ, Virginie MACHU, Jean-Pierre RICARD (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (BUCAMPS), Dominique COMMELIN (Campremy) ; Eric TRIBOUT (Catheux), Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Marc CAGNARD (Croissy sur Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Sylvain GERMAIN (Esquennoy) ; Eric PIERRET (Fléchy) ; Mikaël FEIGUEUX, Nadine BAZIN (Froissy) ; Luc VENTRE (Gouy-les-Groseillers) ; (La Herelle) ; Jean-Pierre NIGRO (La-Neuville-Saint-Pierre) ; Jean Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuilerie) ; Renée GERARD (Mory-Montcru) ; Philippe JACQUIER (Noiremont) ; Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin) ; Xavier TRIPET (Paillart) ; Virginie GAUDEFRIN (Plainville) ; Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-sur-Brèche) ; Nadège MALHOMME (Rocquencourt), Maurice MEULIN (Rouvroy-les-Merles) ; Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Vasco ANTUNES (Sérévillers), Pierre MASSCHELEIN (Tartigny), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply), André LIPPENS (Viefvillers) ; Reynald OUVRY (Villers-Vicomte) (51 membres).

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) : Didier THERY remplace Guillaume SAGUEZ (Blancfossé), Florent WYCHOVALEK remplace Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards), Marc DELGRANGE remplace Simon CALLAIS (La Herelle), Denis PYPE remplace Alain VASSELLE (Oursel-Maison) (4 membres)

Pouvoirs : Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Dominique DUFRESNES, Vincent LOISEL (Bonvillers) à Jean CAUWEL (Breteuil) ; Philippe BARBIER (Breteuil) à Marie-Jo AUBET (Breeuil), Eric DARRAS (Breteuil) à Dominique RENARD (Breteuil) ; Eric TOURAIN (Cormeilles) à Jean PUPIN (Domeliers), Corinne DELATTRE (Esquennoy) à Sylvain GERMAIN (Esquennoy), Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau) à Eric TRIBOUT (Catheux), Mailys DERIVRY (Hardivillers) à Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry), Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) à Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) (10 puis pouvoirs).

Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir : Dominique GAUDEFRY (Puits-la-Vallée), Nadine GUIGOT (Thieux), Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Jean-Baptiste CARPENTIER (Conteville), Patrick GUIBON (Montreuil-sur-Brèche), (5 membres)

Délibération contre le développement éolien (Rapporteur Vincent LOISEL)

La communauté de communes de l'Oise Picarde entend par cette délibération faire part de son opposition au développement anarchique de parcs éoliens sur son territoire. Une cinquantaine de mats est prévue dans nos communes. Les dossiers d'autorisation d'exploiter sont en instruction depuis janvier 2021 par les services de l'Etat. Il s'agit d'éoliennes qui seront installées sur Cormeilles, Domeliers, Saint-André-Farivillers, Fléchy, Bonneuil-les-Eaux, Croissy-sur-Celle, Blancfossé, Viefvillers, Villers-Vicomte, Froissy, Noirémont, Noyers-saint-Martin, Bucamps, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Sérévillers, soit 51 nouvelles éoliennes, pour 11 nouvelles communes qui en était jusqu'à présent dépourvues. Après ces installations, 32 communes sur 52 auront des éoliennes sur leurs territoires, et 16 seront limitrophes de ces 32 communes. Il restera alors 4 communes sans éolienne, dont 2 en raison de leur proximité avec l'aéroport de Beauvais et de la cathédrale.

Nous arrivons à la saturation visuelle de notre paysage, avec un encerclement des communes bordant l'autoroute qui traverse la CCOP du sud au nord. Sur le tiers est du territoire de la CCOP, c'est plutôt un mitage en règle du territoire avec 19 mats en instruction et 20 déjà existant. Si l'on en croit les propos du sénateur Edouard Courtial, au 20 février 2020, 198 mats fonctionnaient dans l'Oise, dont 67 sur notre territoire soit 34% du parc éolien de l'Oise.

Or, notre territoire est tourné vers une reconnaissance patrimoniale et environnementale. La recherche d'un label « Pays d'Art et d'Histoire » devrait venir couronner les efforts de nos élus depuis les 30 dernières années, efforts qu'ils ont fait pour sauvegarder le patrimoine de nos communes.

Les champs convoités par les groupes éoliens sont chargés de l'histoire de nos ancêtres. Nos terres riches en vestiges gallo-romains nous imposent le respect face aux générations qui ont lutté pour leur survie sur ce territoire. Nous souhaitons transmettre aux générations futures les valeurs que nos anciens ont contribué à défendre au péril de leur vie. Nous souhaitons surtout que ce développement non maîtrisé ne vienne perturber la vie de nos concitoyens et dénaturer nos paysages. Nous serons attentifs à l'encerclement de nos communes. Nos paysages ne peuvent pas être massacrés par cette multitude de mats, véritable forêt d'éoliennes qui aboutit à une vision de mats éoliens sur 360°.

Nous souhaitons pour notre territoire optimiser le mix des systèmes de production des énergies renouvelables. Nous ne souhaitons pas devenir le territoire de l'Oise avec le parc d'éoliennes le plus important. Notre action et nos choix politiques sur le développement des énergies renouvelables seront retranscrits dans notre projet de territoire et notre schéma de cohérence territoriale.

Les habitants et les élus doivent être entendus et respectés par l'Etat dans les choix d'aménagement de leur territoire, et nous soutenons la proposition de Loi du Sénateur Courtial visant à renforcer le rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres (annexe). Il est proposé d'adopter cette délibération.

Cette délibération est adoptée par 53 voix « pour », 5 voix « contre » (Jean-Pierre RICARD, Francis MENU, Florent WYCHOVALEK, Jean-Pierre NIGRO, André LIPPENS), et 7 abstentions (Jean PUPIN, Marc CAGNARD, Sylvain GERMAIN, Emilie DUBOURGET, et Hervé COMMELIN).

Pour extrait conforme
Le Président

Jean CAUWEL



Page 52

Christine Poyet. - Oursel-Mansu - le 7/10/2021.

Je suis contre les Eoliennes

Je suis personnellement concernée ayant
une Eolienne pratiquement dans mon Jardin

les effets : nuisances sonores jour et nuit.

Je demande instamment l'arrêt des Eoliennes.

Poyet et l'encroûtement du village
dégradation visuelle de notre
environnement.

Odile BODO
18, rue Principale
60360 DONNEVILLE

le 7 octobre 2021

Je suis contre ce projet - Grosse nuisance
inutile (lumières rouges), impact sur l'immobilier,
effet encadrement insupportable -

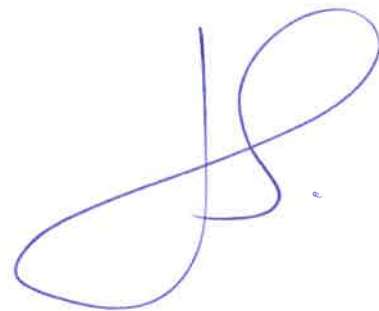


VAN DAMME Yannick
82 Rue d'Amiens
60360 Aubry La Montagne.

Projet Éolien
Moulin Marinot.
7 octobre 2021.

Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes

- Non sens Économique. (Rendement, Coût de rachat de MW)
- Pollution du paysage.
- Impact sur l'immobilier
- Nombre d'éoliennes en haut de France (env 1/3 du parc français)
-



07/10/2021

Projet Eolien

Je suis contre ce nouveau projet de parc éolien pour les raisons suivantes :

- Défiguration des paysages
- Concentration de l'espace entre les parcs existants et futurs projets
- Empilement de petits projets par plusieurs sociétés afin de les individualiser
- Phénomène d'encerclement des villages
- Gêne acoustique et lumineuse
- Dégradation de l'espace pour la faune
- Rendement de 25%, comment fait-on pour les 75% restants?
- Pollution des terres agricoles par plusieurs tonnes de béton armé
- Lors du démantèlement, provenance de la terre pour remplacer le béton armé et devenir des matériaux composant les éoliennes?
- Devenir des sociétés au moment du démantèlement?
- Aucun impact sur l'emploi local

- **Tout ça pour quelques milliers d'euros aux propriétaires terriens et/ou exploitants agricoles**

Trop c'est STOP

Un habitant de Monsures

Enquête publique parc éolien Moulin Malinot

Hugues d'Hautefeuille <hugues.dhautefeuille@wanadoo.fr>

jeudi 7 octobre 2021 à 18:43 réception

À : mairiefrancastel@wanadoo.fr , projeteoliendumoulinmalinot@enquetepublique.net

11 éoliennes de plus dans ce paysage, c'est scandaleux !

1) la saturation

Ce paysage est déjà saturé de machines, l'analyse de la MRAE le dit bien ; il faut retirer des éoliennes du projet !

Je cite : "Pour Francastel, dans un rayon de 5km, il restait un angle visuel sans éolienne d'environ 145° vers le sud-ouest, cet angle de respiration disparaît avec les éoliennes R01 à R03 et AU1 à AU3 (le long de la route D 151). Pour Auchy-la-Montagne et Rotangy, ces communes n'ont déjà plus d'angle de respiration supérieur à 120° dans un périmètre de 5 km, mais ces six éoliennes sont très proches de ces communes (entre 1 et 2 km) ce qui augmente considérablement l'effet d'encerclement. »

D'où la demande de la MRAE :

"L'autorité environnementale recommande de compléter les mesures par l'étude d'une variante supprimant ou déplaçant les éoliennes R01 à R03 et AU1 à AU3 (le long de la route D 151) pour réduire l'impact de saturation visuelle sur Francastel, Auchy-la-Montagne et Rotangy. »

En tant qu'usager régulier de ces routes, en tant qu'amoureux de ce patrimoine historique de Crèvecœur, je redoute cette éventualité de construction de 11 nouvelles machines. Ce serait un massacre supplémentaire.

2) évaluation environnementale et prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

Les analyses datent en moyenne de 10 ans ou plus. Quand on sait que la mortalité des oiseaux mais aussi des chiroptères, et donc le risque de disparition des espèces, a augmenté sensiblement depuis plusieurs années, il est facile de conclure que l'analyse de ce risque est mal faite et qu'il faut la refaire ; la MRAE le dit : "L'autorité environnementale recommande d'actualiser les inventaires. ».

H d'Hautefeuille

pay st 

enquete publique du moulin malinot**Sylvie JONARD** <sylvie.jonard0964@orange.fr>jeudi 7 octobre 2021 à 18:01 réceptionÀ : projeteoliendumoulinmalinot@enquetepublique.netCc : mairiefrancastel@wanadoo.fr**Madame JONARD Sylvie****39,rue de la Sablonnière****60360 LE GALLET**

Le Gallet le 7 octobre 2021 ,

Objet : « EP parc éolien du Moulin Malinot »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon profond désaccord au sujet du projet d'implantation de 11 éoliennes intitulé « Moulin Malinot ».

Pollution visuelle

Notre région est actuellement défigurée par la présence de plus de 150 éoliennes dans un rayon de 20 Kms autour de Crèvecœur le Grand ses environs. Nous subissons déjà toutes ces éoliennes qui polluent et défigurent notre environnement et créer de jour comme de nuit une pollution visuelle qui devient insupportable tant pour les riverains que pour les animaux diurnes et nocturnes.

Non seulement la journée nous avons le droit de voir à 360° une quantité impressionnante d'éoliennes, mais nous avons également la version nocturne de ces machines !!!.

Pollution sonore

Ces machines produisent également beaucoup de bruit de par le brassage des pales en continu. Dans un futur proche ne va-t-on pas nous annoncer qu'en fait les infrasons produits par ces machines déclenchent des maladies. Il ne faut pas oublier que ces infrasons tuent vaches, chauve-souris, poules et j'en passe.

Si c'est mauvais pour les animaux c'est mauvais pour les gens !.

Pollution de la terre en profondeur

Page 58



La construction anarchique de ces machines nécessite des fondations immenses et des tonnes de béton et de fer enfouies dans le sol. Non seulement les éoliennes « écologiques !!! » polluent le sol, le sous-sol et les airs.

On préfère sacrifier la faune et la flore ainsi que la santé des gens pour faire de l'argent au nom de la transition écologique.

La transition écologique : plutôt que produire de l'électricité éolien pour soit disant pour remplacer les centrales nucléaires ce qui n'arrivera jamais puisque l'éolien fournit à peine 5% environ de notre production cherchons des solutions pour ne plus gaspiller l'énergie. L'éolien est un échec, arrêtez tous les projets en cours me semble une sage décision.

La construction de ces machines est fondée sur le fait qu'elles sont « énergies renouvelables », mais en fait elles n'apportent que désagrément à la population (bruit, pollution visuelle), dégrade l'environnement, fait baisser le prix de nos maisons, à un impact sur les animaux (oiseaux, gibiers, oiseaux diurnes et nocturnes). Alors messieurs les promoteurs arrêter de vous enrichir au nom de l'écologie.

Et encore merci à ceux qui acceptent de cautionner le jeu des promoteurs en validant ces projets honteux au nom de l'écologie.

En conclusion, **je m'oppose fermement à ce projet** qui une fois de plus est inutile, couteux, et ne fait qu'enrichir les promoteurs et tous ceux qui les cautionnent.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Madame Jonard

Page 59



Association Eolienne60
Association Sites & Monuments

Nathalie Leurent
13 rue de Choqueuse
60360 Catheux

7 octobre 2021

Objet : Enquête publique pour le projet éolien du Moulin Malinot

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Après un report de quelques semaines, Mme la préfète de l'Oise a de nouveau promulgué par un arrêté l'ouverture d'une enquête publique pour le projet éolien du Moulin Malinot sur les communes de Vieffvillers, Francastel, Rotangy et Auchy-la-Montagne.

Cet arrêté concerne un projet de 11 nouvelles éoliennes au moment même où des habitants des mêmes communes de Rotangy et Francastel sont aujourd'hui en attente, avec leurs voisins de Cormeilles et Doméliers, du jugement de la Cour d'Appel Administrative de Douai contre l'autorisation des 13 éoliennes du parc de Crèveœur.

Pour rappel ces 13 éoliennes, du projet dit de Crèveœur de la Sté Ostwind ont été autorisées par Mme la préfète le 24 novembre 2020. Elles sont réparties en 4 parcs distincts à proximité du présent projet du Moulin Malinot : « La Garenne » (à Rotangy), « Le Coqliamont » (à Doméliers/Francastel), « Les Haillis » (à Doméliers) et les « Beaux Voisins » (à Cormeilles). (voir localisation sur le Doc 3).

Le commissaire-enquêteur avait rendu un avis défavorable pour 10 éoliennes en tenant compte de la non-acceptabilité des habitants et de la saturation visuelle grandissante sur notre secteur. **Doc1** rapport motivé CE, 11 mars 2020

Considérant le projet du Moulin Malinot ce sont donc 24 nouvelles éoliennes que ces mêmes habitants doivent envisager dès à présent sur un même secteur de quelques km2 seulementSans compter les autres projets encore en instruction à peu de distance, notamment les 8 éoliennes du projet de la vallée de Boves, toujours à Rotangy.

Vu le contexte litigieux,

Quelle enquête ? Pour quel public ?

Du 6 septembre au 7 octobre 2021, le public dûment avisé (?) dispose donc de quelques semaines seulement pour re(?)découvrir un projet éolien négocié dans l'ombre depuis de nombreuses années entre élus et propriétaires fonciers, projet instruit et documenté au gré des procédures avec les services de l'Etat...

Résultat : de nombreux et volumineux dossiers que nul ne pourra lire dans les délais impartis, sauf motivation extrême et loisirs extensibles.

Même notre association, qui tente d'assurer une veille permanente des multiples projets en instruction, ne peut prendre connaissance des informations de manière satisfaisante.

Doc 2 – Fiche-Résumé du projet du Moulin Malinot.

Doc 3 – Localisation des projets en cours d'instruction, octobre 2021

-Pourquoi personne dans mon village, comme dans beaucoup d'autres, n'a entendu parler de cette enquête en cours ?

Vu la surabondance des dossiers en cours d'instruction simultanément sur notre secteur,

Enjeux démocratiques

Côté élus :

Les maires des communes alentours situées dans le « périmètre de l'enquête » sont donc priés de rendre un avis délibéré sur le projet...avis bien mal éclairé puisque pris sans réelle connaissance de tous les enjeux du dossier.

On ne saurait leur en vouloir de n'avoir ni le temps, ni l'expertise suffisants pour se prononcer en connaissance de cause.

De plus les 32 communes du périmètre sont réparties sur 3 communautés de communes distinctes (CCOP, CCPV, CAB), ce qui complique toute tentative de coordination au niveau des maires...

-Quelles sont les motivations principales des conseils municipaux passés et actuels des communes concernées concernant le projet ?

-Combien d'élus ou anciens élus sont directement intéressés financièrement par le projet ?

-Combien de communes sur les 32 concernées par le périmètre de l'enquête vous ont rendu un avis délibéré à ce jour (Devoir spécifié par arrêté préfectoral) ?

-Les 4 communes d'implantation du projet ont-elles elles-mêmes délibéré en toute transparence et objectivité ?

-Les villages environnants ont-ils été informés et concertés en amont de l'instruction du projet par leurs voisins de Viefvillers, Francastel, Rotangy et Auchy ? Sachant que cette initiative intercommunale implique l'ensemble du territoire...

-Les 32 communes comprises dans le périmètre de l'enquête sont-elles suffisamment instruites des enjeux du projet et de ses nuisances prévisibles pour la population : détérioration du paysage, destruction de la biodiversité, nuisances sonores, visuelles... ?

-Dans l'éventualité où les communes se seraient prononcées et vous ont fait parvenir un avis : sur quels critères Ces élus ont-ils fondé leur décision ? Ont-ils bien informé et consulté leurs administrés (réunion publique ? sondage ? référendum ? vote ? ...)

Cet avis est-il argumenté et bien représentatif des souhaits de la population ?

Vu les carences avérées du processus démocratique, générant un absentéisme systémique lors des enquêtes publiques, dont celle dédiée au projet du Moulin Malinot,

Côté public :

Quand au public, jusqu'à présent très localement averti par voie publicitaire du promoteur, il ignore tout des procédures et du fonctionnement d'une enquête publique.

Pour preuve, faites l'expérience d'interroger la première personne croisée dans les 32 villages concernés : elle ne sait rien, n'a pas toujours accès aux « outils numériques » ...Aujourd'hui elle est désabusée et pense que « de toute façon les éoliennes y'en a marre, on n'en veut plus mais on les aura quand même quoiqu'on dise », « On a déjà signé des pétitions et cela rien n'a changé » !...

Les habitants en disent d'ailleurs le moins possible pour éviter les tensions et les divisions avec leurs voisins, car le sujet est particulièrement clivant...l'éolien est ici facteur d'inégalité entre ceux qui en profitent financièrement et ceux qui en subissent les multiples nuisances.

L'intérêt des élus et propriétaires fonciers sont prédominants et font la loi.

Pourtant, et pour qui prend la peine d'écouter « le terrain », le ras-le-bol est désormais tangible. Le système actuel des enquêtes publiques est déconnecté de cette réalité du terrain et ne permet pas à la démocratie de s'exprimer.

-Combien de doigts vous sont nécessaires pour compter les participants à vos permanences ?

-Les habitants ont-ils bénéficiés de réunions d'information en toute objectivité et hors de contrôle de la communication marketing de la société Enertrag ? (A ce jour, les discussions sont confisquées

ou verrouillées à tous niveaux par les discours orientés et partisans des promoteurs et des décideurs.)

-Considérez-vous que le projet du Moulin Malinot ait été jusqu'à présent l'objet d'un véritable débat local et démocratique ?... alors qu'au plan national les « sujet éolien » et de l'énergie font de plus en plus la une des médias, notamment à l'approche des élections et dans un contexte de prix de l'énergie en pleine inflation ?

-Quelle preuve factuelle avez-vous de l'acceptabilité des riverains du projet ?

-Quels avantages probants auront les habitants à la suite de ce projet ?

-Combien d'emplois seront créés dans les villages de Rotangy, Auchy, Viefvillers et Francastel parmi les 2 200 emplois revendiqué par Enertrag pour les Hauts-de-France ? (Cf Doc 4 - « Bulletin d'information » d'Enertrag distribué dans les boîtes aux lettres)

-Quels savoir-faire seront développés ?

En juillet 2020 la seule usine fabriquant des mâts à Longueil Ste-Marie (Oise) a fermé et licencié ses quelques 80 ouvriers.

-Quelle plus-value ou moins-value est estimée pour le patrimoine immobilier des riverains du Moulin Malinot ?

-Quelles améliorations doivent-ils espérer pour leur cadre de vie ?

-Quelles mises en valeur de leurs richesses naturelles et historiques (paysages, faune et patrimoine), facteurs d'intérêt touristique ?

Etc...

-La campagne autour de Crèvecœur-le-Grand est-elle condamnée à devenir une zone industrielle pour tous ?

-Comment vont vivre les personnes dont les maisons sont situées à 700m ou en covisibilité des machines de 120 m de haut...et qui sont déjà impactées les parcs existants (Demi-lieu, Chemin Blanc, Oursel-Maison,etc...)?

L'Académie de médecine recommande une distance des éoliennes à 1 500 m des maisons contre 500 m légalement autorisé aujourd'hui en France.

Aujourd'hui, tout est légal mais rien n'est légitime : ou sont les études qui justifient ces distances ?

-Qui s'interroge sur les conséquences de la proximité immédiate de machines gigantesques, bruyantes, clignotantes et en mouvement pour la santé humaine et animale ?

Les impacts acoustiques sont annoncés avant même la construction des éoliennes, avec des dépassements des seuils réglementaires.

La multiplication des installations génère des effets cumulés avec les parcs existants ou en projet par ailleurs.

-Savez-vous que des habitants de Francastel se plaignent aujourd'hui des nuisances sonores des éoliennes du Chemin blanc ?

-Les garanties de respect des seuils sont-elles fiables et pérennes ? (Sans avoir recours au bridage ?)

-Si le bridage ou « serrage » est prévu par défaut, est-il compatible avec les objectifs de production et de rentabilité du projet ?

On peut noter ici que les contrôles et suivis des parcs éoliens de notre secteur laissent fortement à désirer ...les services de la DREAL en charge de la mise en conformité des installations autorisées, et donc de superviser ces contrôles, sont aujourd'hui démunis et dépassés, rendant illusoire l'idée d'une gestion satisfaisante de tous les problèmes posés (Cf Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Hauts-de-France, Rapport CGEDD n° 012062-01, CGE n° 2018/01/CGE/CI et CGAAER n° 18015-01, Mai 2019, 162 pages. Rapport publié)

-Les riverains dont on va dégrader la qualité de vie connaissent-ils les risques de stress, d'acouphènes, de maux de tête, de perte de sommeil...qu'ils encourent ? (Nombreux témoignages à votre disposition - Doc 5 Courrier de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), du 11 février 2020 préconisant de se pencher sur ces problèmes)

-Ces riverains savent-ils que les éoliennes brouillent de leurs appareils (radio, TV, alarmes ...) ?

En ce qui concerne les plaintes des riverains pour les infrasons, le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » du Ministère de la transition écologique, Octobre 2020, version révisée, indique p 144 que les dernières données datent de mars 2008 et qu'on attend les suivantes pour fin 2016... ?! (Cf Doc 6)

A ce jour, on attend toujours ces résultats !

-Comment avoir confiance dans le suivi et le contrôle des nuisances liées aux infrasons dans ces conditions ? et pourquoi n'applique-t-on pas le « principe de précaution » ?

-Les riverains des éoliennes du Moulin Malinot auront-ils une possibilité de se soustraire aux nuisances si celles-ci les impactent durablement ? (Déménagement ? Recours en justice (compter quelques milliers d'euros pour les frais d'avocat) ?...voir démontage de l'installation éolienne ?)

-Ou sont les études sanitaires des parcs voisins déjà en fonctionnement ?

VU le ras-le-bol, voire l'hostilité grandissante des habitants de notre secteur envers les éoliennes,

VU l'ensemble des nuisances supplémentaires que ce projet risque de leur faire subir, notamment des nuisances acoustiques,

VU l'absence des études sanitaires réalisées à ce jour,

VU l'absence d'emplois ou savoir-faire locaux générés par ce projet industriel,

Enjeux paysagers

Aujourd'hui, sur notre même secteur (Nord-Ouest de l'Oise/du sud de la Somme), de nombreuses enquêtes publiques sont en cours ou annoncées à quelques km de distance !

Voir la carte de localisation des projets en cours d'instruction (Cf Doc 3) :

En septembre/octobre 2021, les projets éoliens poussent comme les champignons après la pluie...

Le rythme est tel que certaines permanences d'enquêtes différentes ont lieu au même moment.

Pour rappel, ces éoliennes impactent les paysages sur plus de 20 km et un projet dans l'Oise peut concerner des habitants de la Somme et inversement.

Le SRE (Schéma Régional Eolien) a été annulé le 16 juin 2016 par la cour de justice de Douai pour « défaut d'appréciation environnementale ».

A ce jour, il n'a toujours pas été remplacé.

Il continue à servir pourtant systématiquement et par défaut de référence pour chaque projet.

Les promoteurs lui font dire ce qu'ils souhaitent à leur profit puisqu'il n'est plus opposable :

- Les « espaces de respirations » sont envahis d'éoliennes
- Les « pôles de développement » sont éclatés pour être multipliés
- Les « zones favorables sous condition » n'exigent plus de conditions...

Enertrag ne se prive pas de faire référence à ce SRE annulé pour son projet du Moulin Malinot afin de faire valoir son choix d'implantation dans une ancienne « zone favorable »... !?

Aujourd'hui il n'y a ni vision d'ensemble, ni programmation établie, ni perspectives quantifiées !

-Dans quel schéma territorial raisonné et accepté par tous s'inscrit aujourd'hui le projet du Moulin Malinot ?

-Sur quelle référence reconnue et pertinent se base le choix de l'implantation de ce projet ?

-Pour quel projet défini de territoire ?

Les chiffres eux-mêmes ne sont plus sous contrôle et nous constatons un décalage permanent entre le début d'instruction des dossiers et leur finalisation.

Le présent projet présente près de **200 éoliennes construites ou en projet dans un rayon de 15 km !**
Une quantité impressionnante et une concentration injustifiée.

L'autorité environnementale souligne spécifiquement cette saturation visuelle avec un **encercllement spécifique des villages** de Francastel, Auchy et Rotangy (Cf Avis MRAe du 27 août 2020)

-Est-ce un projet de territoire satisfaisant pour la population ?

Progressivement tous les « espaces de respiration » sont envahis.

-Pourquoi une telle accélération des projets sur notre secteur ?

-Jusqu'à combien de mâts ? (« trop = combien ? »)

**Vu le développement anarchique des parcs éoliens et leur concentration abusive sur notre secteur,
Vu l'encercllement de plus en plus prononcé des villages,**

-De quel droit et au nom de quoi peut-on dénaturer le patrimoine paysager, notre bien commun ?

-Aujourd'hui ni les paysages emblématiques, ni les zones naturelles protégées, ni le patrimoine classé...ne peuvent donc plus être respectés et protégés ?

Vallée de la Selle :

Enertrag nous en donne une définition bucolique et enchanteresse : *« La vallée de la Selle est une vallée préservée au caractère rural marqué. Ses coteaux vallonnés, accompagnés de boisements mêlés de prairies donnent une image de paysage jardiné offrant de très beaux panoramas propices à de belles promenades »* (Dossier Enertrag, pièce 4.3 C.1.4 Sites et paysages non protégés »

Les photos choisies pour illustrer ces propos peuvent prêter à confusion pour qui ne s'est pas rendu sur place au Gallet ou à Catheux...les panoramas y sont en réalité de plus en plus encombrés par les éoliennes et il faut désormais rester au point le plus bas de la vallée pour ne pas apercevoir de pales tourner au-dessus des arbres !

On ne compte plus les promesses de « pales furtives » et les minimisations d'impacts visuels » qui sont aujourd'hui concrétisées par des machines gigantesques dépassant de tous côtés de nos maisons et de nos arbres !

Les dossiers d'Enertrag expliquent que dans les « villages bosquets », tel le petit village d'Oursel-Maison sont blotti dans leur écrin de verdure....

Leurs informations illustrées dans leur dossier, qui datent de 2020 (date de la révision de l'étude d'impact) sont mensongères puisque ce même village d'Oursel-Maison est totalement surplombé par 5 éoliennes qui tournoient et clignotent bien au-dessus du clocher de l'église ! **Doc 6 - Impacts visuels à Oursel-Maison,**

-Peut-on objectivement considérer que les éoliennes déjà construites à proximité sont réellement « intégrées dans le paysage » avant d'en envisager de nouvelles ?

-Pourquoi l'option de ne pas installer d'éoliennes du tout n'est-elle pas considérée plus sérieusement lors de l'instruction ?

-Enertrag se doit de suivre la séquence ERC obligatoire :

Le bon sens ne commande-t-il pas d'EVITER prioritairement avant de COMPENSER ?

-Qui pense sérieusement que les plantations de « haies champêtres pour renforcer la ceinture bocagère des villages » (dépliant Enertrag) éviteront la dégradation de nos paysages ? (Séquence ERC obligatoire) ?

Doc 7 : Enertrag, Atténuation des impacts visuels, pièce 4.3 partie 15

Des aménagements paysagers le long des routes et sur des parcelles d'habitation (très jolis dessins sur le papier), sont prévus, « basées sur le volontariat » !

Au vu du projet, on peut s'interroger encore ;

-Quels sont les agriculteurs et particuliers qui ont accepté ces plantations proposées par le promoteur ?

-Ou sont les engagements écrits qui valident cette « mesure compensatoire » ?

L'expérience nous prouve que les photomontages sont incapables de restituer la réalité de machines clignotantes et mobiles, et qu'ils minimisent systématiquement les impacts visuels !

-La pertinence de chaque photomontage présenté dans le dossier par Enertrag a-t-il bien été constaté sur place par ceux qui se prononcent sur le projet ?

Vu les erreurs d'appréciations flagrantes des impacts visuels du projet sur nos paysages

Vu l'impossibilité avérée de pallier réellement ces atteintes paysagères

Impacts visuels cumulés

Toutes les cartes disponibles montrent que notre secteur est désormais considéré comme saturé et encombré d'installations éoliennes

Dès janvier 2020 la DREAL des Hauts -de-France classait Viefvillers, Francastel, Rotangy, Auchy-la-Montagne et les communes voisines en « risque de saturation éolien »

Doc 8 - DREAL des Hauts-de-France, Carte des communes sensibles, 01/01/2020

En mai 2021, cette même DREAL republie les cartes détaillées (Occupation des Horizons-Espaces de respiration-indices de densité- indices cumulés à 10 km des centre-bourgs) : les 4 communes d'implantation du projet Malinot y figurent en bonne place dans le rouge.

Doc 9 - DREAL, Méthodologie Saturation, 26/05/2021, p 5 à 8, indices d'Occupation des Horizons, d'Espace de Respiration, de densité.

-Pourquoi devons-nous encore subir davantage d'éoliennes sur ce territoire ?

-Et s'il faut vraiment des éoliennes, pourquoi ne pas les mettre ailleurs ?

Les Hauts-de-France comptent déjà 25 % du parc éolien national, comme le tempête notre président de région et d'autres élus avec lui.

-Le SRADDET des Hauts-de-France (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires p 225, 226) **ne prévoit plus une seule éolienne d'ici 2031**, voire 2050

Il faut rappeler ici que ce schéma doit obligatoirement être traduit dans les documents communaux et intercommunaux d'aménagement du territoire (PLUi...)

Doc 10 - SRADDET Hauts-de-France, p 225,226

-La Communauté de Communes de l'Oise Picarde a voté CONTRE le développement éolien sur son territoire le 14 avril 2021 (à la suite d'un vote identique de sa voisine de la Picardie Verte)

Doc 11 - Délibération de la CCOP, 09/02/2021

Doc 12 - Délibération de la CCPV, 14/04/2021

-Les habitants sont très majoritairement opposés ; Cf pour exemple, les pétitions sur Auchy-la-Montagne, Rotangy, le Gallet....nous n'avons pas eu le temps matériel de compléter cette pétition dans les autres villages ! (Photocopies des signatures remises au commissaire-enquêteur)

Quand on interroge chacun des habitants on ne peut que constater leur opposition franche et massive à ce projet et à tous les autres !

« Les éoliennes, plus on les connaît moins on les aime » (Enquête Harris interactive du 27 janvier 2021-sondage IFOP 2 février 2021).

Ici on ne les connaît que trop et on joue dangereusement avec la frustration et la colère qui montent sur notre secteur.

-Pour mémoire, le président de la République a lui-même reconnu à Pau le 14 janvier 2020 que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ».

-Est-il raisonnable de poursuivre des implantations à marche forcée sur un territoire déjà considéré comme saturé par les services instructeurs de l'Etat (DREAL, MRAe) et ayant largement rempli et dépassé les objectifs fixés par la PPE ?

-Pourquoi le critère de saturation et d'encerclement ne sont-ils pas opposables puisqu'ils sont avérés ?

-Pourquoi la pollution lumineuse nocturne n'est-elle pas davantage mise en avant ? (« ici on a des guirlandes de Noël clignotantes toute l'année » « on se croirait dans un aéroport » « c'est horrible, le soir ça flashe rouge de partout », « on n'arrive plus à voir correctement les étoiles » etc...

-Pourquoi laisser artificialiser ici 12,2 hectares de sols naturels ? (Cf note de présentation Enertrag p 6)

-Pourquoi l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) inscrit au plan biodiversité de 2018 ne semble pas concerner les éoliennes ? (1 500 tonnes de béton armé/ éolienne et des hectares de terres cultivables perdues)

-Les Hauts-de-France sont-ils la région qui doit supporter toutes les nuisances d'une politique nationale conçue entièrement au bénéfice des promoteurs éoliens ? (Hauts-de-France = région poubelle ?)

-Peut-on cautionner un projet ici qui va contre les objectifs environnementaux affichés mais toujours bafoués ?

VU la sursaturation du secteur et les innombrables nuisances visuelles cumulées,

VU la non-acceptabilité grandissante, désormais reconnue,

Enjeux économiques et financiers

Par ailleurs, un nombre grandissant de voix s'élèvent désormais pour dénoncer le danger que l'éolien représente pour notre pays : Une **source énergie intermittente, non stockable** à ce jour, coûteuse pour le contribuable, polluante visuellement, dangereuse pour la biodiversité, néfaste pour la santé des populations riveraines mais aussi pour celle des lieux d'extraction et de fabrication des composants industriels, posant des problèmes de recyclage (pales, socles) etc etc...

Les éoliennes ne sont pas aussi « vertes et décarbonées » qu'on veut nous le faire croire !

Prenez le temps de regarder ce documentaire édifiant :

Cf : « **les éoliennes du rêve aux réalités** » <https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY>

Face à l'urgence climatique nous avons mieux à faire aujourd'hui que d'installer des éoliennes alors que tout reste à faire pour isoler les bâtiments, modifier les vieux systèmes de chauffage, améliorer les modes de transport etc. etc....

Avec le choix français historique du nucléaire, nous disposions jusqu'à présent d'une énergie abondante, pilotable, peu chère, totalement décarbonée...qui procure à la France l'énergie la moins émettrice de CO2 d'Europe (Cf. <https://app.electricitymap.org>)

Or plus on installera d'éoliennes, plus on devra acheter de gaz russe ou allemand ... (ou faire fonctionner les centrales à charbon) pour compenser l'intermittence....

L'indépendance énergétique de la France est fragilisée et le coût de nos énergies prévu toujours plus à la hausse !

Face à l'urgence climatique, Mme la ministre Barbara Pompili a elle-même déclaré que le développement des ENr (donc des éoliennes) était déconnecté du problème des émissions de CO2...
Démontrez-nous la cohérence à poursuivre le développement des éoliennes chez nous ?

-Pourquoi pour chaque projet, le promoteur vante-t-il le CO2 « évité grâce à l'éolien » en France alors que notre électricité est déjà très largement décarbonée ?

-Ou est le bilan carbone chiffré du projet du Moulin Malinot? (Extraction et exploitation des matières premières dont métaux rares, fabrication, transport, installation des machines, démantèlement et recyclage... ?

-Quelles sont les filières de recyclage prévues à ce jour pour toutes les éoliennes du projet ? Sont-elles organisées et leur fonctionnement budgété ?

-Pourquoi toujours opposer l'éolien au nucléaire alors que c'est un non-sens ? (Puisque l'éolien ne remplacera jamais le nucléaire : il s'y ajoute en tandem avec d'inévitable d'énergies polluantes (gaz ou charbon) pour compenser l'intermittence)

-Pourquoi annoncer des puissances installées de machines alors qu'elles ne fonctionnent au mieux qu'à 25% de leur capacité et de manière irrégulière ?

Pour le projet du moulin Malinot, la puissance totale installée annoncée = 25,3 MW (source étude impact) pour une production nette attendue de 53 572 MWh/an (Enertrag, pièce 3 description de la demande, p 17)

-Cette prévision de « puissance installée » affichée par Enertrag est donc à diviser par 4 ?

-A quel poste de raccordement seront reliées les 11 éoliennes ?

-Combien de km de câbles nécessaires ?

-Quelle facture chiffrée pour le contribuable ?

Pour un **investissement financier** comparable, la production française d'électricité en 2020 était de 67,1% pour le nucléaire contre 7,9% pour l'éolien (RTE, bilan électrique 2020)

La cour des comptes en 2012 et le rapport de la Commission parlementaire présidée par Julien Aubert en 2019 nous font entrevoir le gouffre financier d'un **modèle économique incertain**, qui **ne fonctionne que par un système de subventions** :

-pas de fabrication française

-pas d'emplois dans nos villages, ni de développement de savoir-faire dans nos campagnes

-Des installations à renouveler entièrement tous les 20 ans et une accumulation de béton armé dans les sols

-Des risques de baisse des revenus liés aux taxes foncières pour les communes

-Des risques pour les propriétaires fonciers lors du démantèlement (notoirement insuffisamment provisionné)

On constate aujourd'hui que l'éolien applique des **règles de la finance et de l'économie**, avec le concours de puissants et riches lobbies sur le seul secteur qui lui échappait : l'environnement des territoires ruraux, et maintenant aussi maritimes

On exploite nos « gisements de vents » comme d'autres gisements. A chaque obstacle au développement éolien les règles sont adaptées en faveur des promoteurs afin de simplifier et accélérer les procédures, de désengorger les tribunaux....

Mais :

-Que se passera-t-il le jour où l'Etat décidera de stopper les subventions ?

-Quand et comment la filière éolienne sera considérée comme viable et mature ? (Nos voisins allemands sont en train de nous prouver que l'éolien n'est pas la solution rêvée)

-Pourquoi favoriser des investisseurs et fonds de pensions majoritairement étrangers ?

-Pourquoi nos factures d'électricité sont-elles en constante augmentation ? (Tout spécialement en ce moment !)

-Pourquoi Enertrag comme les autres industriels du vent, n'achète pas les parcelles d'implantation de ses éoliennes du Moulin Malinot pour en assumer la fin de vie ?

Pax 67

- Les propriétaires fonciers impliqués dans le projet ont-ils pu se faire conseiller de leur notaire ou avocat avant de signer ?
- Ont-ils conscience des risques à terme de leur engagement ? (Savent-ils que le gouvernement leur conseille de négocier individuellement au mieux « sous seing privé » les conditions les plus avantageuses pour eux... ?)
- Quelle réelle marge de manœuvre disposent les habitants du secteur pour faire entendre une autre voie/voix aux vu des enjeux financiers et d'affichage politique considérables qui sont en présence ?

Vu le gouffre financier du programme éolien pour l'Etat (et donc pour chacun de nous),

Vu les incertitudes du modèle économique et les coûts encore à venir pour le contribuable,

Vu l'urgence climatique nécessitant d'autres réponses que celle d'un tel projet,

Enjeux pour la Biodiversité

Outre l'impact sur les paysages et le cadre de vie des habitants, l'aspect le plus affligeant de ce dossier concerne les nuisances prévisibles pour la biodiversité **dont chacun de nous fait intégralement partie !**

Pour Stéphane Bern, "**les éoliennes sont une négation de l'écologie**" (tribune publiée le 31 mai 2021 dans le Figaro).

"**Nous devons mettre un terme aux pertes de biodiversité d'ici 2030**" a conclu le Congrès mondial de la nature qui s'est tenu en France en septembre 2021.

- Pourquoi ne pas commencer dès à présent pour atteindre cet objectif ?
- En refusant de laisser construire le parc éolien du Moulin Malinot ?

Le président de la République lui-même nous annonçait il y a quelques mois une modification de l'article 1^{er} de notre Constitution pour « **Garantir la préservation de la biodiversité** » à l'heure où tous les spécialistes tirent la sonnette d'alarme face à l'effondrement de cette biodiversité.

A l'heure où l'on déplore un **effondrement inquiétant des populations d'oiseaux**, le développement anarchique et intensif des parcs éoliens sur notre secteur est en totale contradiction avec ces déclarations.

On peut d'ores et déjà constater la diminution des alouettes des champs et des chouettes de nos villages, des populations de vanneaux huppés, de pluviers dorés et des cigognes de passage, le déménagement (?) des œdicnèmes criards etc ...

Projet après projet, l'Autorité environnementale met clairement en garde contre la sous-estimation des risques par les industriels du vent et la méconnaissance des impacts cumulés de leurs éoliennes avec celles qui fonctionnent déjà...

Dans le présent dossier, la MRAe alerte sur l'ancienneté des données utilisées (Avis MRAe du 27 août 2020)

Pour rappel, **la destruction d'espèces protégées est interdite**

- Mais qui contrôle réellement que la loi est respectée ?

Les suivis d'impact sur les oiseaux et les chauves-souris, obligatoires et spécifiés sur toutes les autorisations préfectorales de parcs éoliens, ne sont pas réalisés à ce jour !!

On évoque dorénavant la présence souhaitée d'écologues missionnés (aux bons soins des promoteurs). Par ailleurs la DREAL des Hauts-de-France tente de pallier la carence de ces suivis par le lancement récent d'une « Etude relative aux effets cumulés en matière de développement éolien en région Hauts-de-France » (déclaration du 25 janvier 2021).

Page 18 

Malheureusement, cette étude ne remplacera pas toutes les études manquantes à ce jour : Elle ne concernera que 2 ou 3 sites pour l'ensemble de la région, sera confiée à 3 cabinets d'études travaillant pour les promoteurs éoliens (conflit d'intérêt ?) et ne donnera ses premiers résultats qu'en 2026....Bon courage d'ici là à notre faune volante !

Doc 13 – DREAL, Carte des suivis de mortalité de la faune volante, localisation du projet du Moulin Malinot et des autres parcs du promoteur éolien Enertrag.

Cette carte permet de constater le peu d'études disponibles au regard du nombre d'éoliennes en fonctionnement depuis de nombreuses années.

Elle met en évidence l'ancienneté des données parcellaires qui ne permettent d'en faire usage sérieux de travail, ni d'avoir une vision d'ensemble.

Les 2 parcs éoliens installés par Enertrag dès 2012 n'ont pas de suivis de mortalité disponible jusqu'à présent !

-Peut-on faire confiance à un industriel qui poursuit aujourd'hui ses installations industrielles sans apporter de retour d'expérience ni d'études suivies depuis plusieurs années ?

-Pensez-vous sérieusement que ces 11 nouveaux épouvantails géants effaroucheurs d'oiseaux et tueurs de chauves-souris vont servir le combat en faveur de la biodiversité ?

-Pourquoi suggérer sans preuve que les oiseaux s'adapteront et passeront sur les côtés alors qu'on mite progressivement leur territoire et leurs espaces de circulation ?

-Pourquoi continuer à proposer la solution du bridage alors que les spécialistes disent que ce n'est pas pertinent ?

Doc 14 Manifeste de la SFEPM, 25 mai 2021 développement éolien et disparition des chauves-souris.

VU la disparition inquiétante de la biodiversité unanimement constatée par les scientifiques,

VU l'absence d'études et de données concernant les impacts des multiples éoliennes de notre secteur sur notre biodiversité locale ...et sur la santé humaine des riverains aujourd'hui impactés,

Conclusion

En guise de conclusion, nous faisons remarquer que la société Enertrag a déjà installé 12 éoliennes à proximité du présent projet du Moulin Malinot (Cf. Doc 13) :

A Francastel (Chemin blanc) et à Viefvillers (Demi-lieue), ses 12 éoliennes fonctionnent depuis plusieurs années importunant les riverains et modifiant notablement leur cadre de vie...

A quelques kilomètres de distance, Enertrag a développé un projet de 10 éoliennes sur les communes de Grez et le Hamel, menaçant notamment d'encercler l'église classée Monument Historique de Le Hamel.

Ce projet, particulièrement impactant visuellement risque d'ouvrir une nouvelle voie aux éoliennes en direction de Gerberoy (site patrimonial classé en ZPPAU)

Le préfet de l'Oise avait pourtant refusé de donner son autorisation, mais la société Enertrag a déposé un recours devant le tribunal administratif d'Amiens.

La justice a débouté le refus du préfet....

L'association Eolienne60 poursuit aujourd'hui le recours devant la Cour d'Appel Administrative de Douai.

Nous sommes en attente du jugement.

Nous avons commencé ce réquisitoire en évoquant un autre litige aujourd'hui également en attente de jugement pour le projet éolien dit de Crèvecœur sur les communes de Francastel, Rotangy, Doméliers et Cormeilles :

Dans son bulletin d'information (Cf Doc4), Enertrag note que « *A la lumière des états initiaux paysagers et écologiques, ENERTRAG a volontairement écarté le secteur au Nord de la D930, en raison des sensibilités environnementales et paysagères identifiées, respectant ainsi la doctrine Eviter/Réduire/compenser* »

Nous faisons remarquer ici que c'est sur ce même secteur sensible que le promoteur concurrent Ostwind tente aujourd'hui d'implanter les 13 éoliennes du parc de Crèvecœur !

- Cette prolifération anarchique va-t-elle perdurer encore longtemps ?

- Faut-il attendre que la population, dont on teste en permanence le « seuil d'acceptabilité », se mette en colère ?

- Devons-nous envisager dès à présent une nouvelle action en justice pour le projet du Moulin Malinot ?

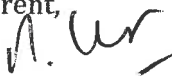
VU tous les éléments énoncés ci-dessus,

Nous vous remercions de les prendre en considération et d'apporter des réponses motivées à nos questions.

Nous vous demandons de donner un AVIS DEFAVORABLE au projet éolien du Moulin Malinot

Croyez, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en nos sentiments les meilleurs

Nathalie Leurent,



Porte-parole de l'Association Eolienne60
Déléguée pour l'Oise de l'Association Sites & Monuments

PJ : Documents 1 à 15


Page 70 

Table des Annexes

- Doc 1** – Rapport du Commissaire-enquêteur, conclusions motivées parcs éoliens « les Haillis » et « le Coqliamont », 11 mars 2020
- Doc 2** – Fiche-résumé projet du Moulin Malinot, Eolienne60
- Doc 3** – Carte de localisation des projets en cours d’instruction, octobre 2021, Eolienne60
- Doc 4** – « Bulletin d’information » ENERTRAG
- Doc 5** – Courrier de l’ANSES, 11 février 2020
- Doc 6** - « Guide relatif à l’élaboration des études d’impacts des projets de parcs éoliens terrestres » du Ministère de la transition écologique, Octobre 2020, version révisée, p 144.
- Doc 7** - Impacts visuels à Oursel-Maison
- Doc 8** - Enertrag, Atténuation des impacts visuels, pièce 4.3 partie 15
- Doc 9** - DREAL des Hauts-de-France, Carte des communes sensibles, 01/01/2020
- Doc 10** - DREAL, Méthodologie Saturation, 26/05/2021, p 5 à 8, indices d’Occupation des Horizons, d’Espace de Respiration, de densité.
- Doc 11** - SRADDET Hauts-de-France, p 225,226
- Doc 12** - Délibération de la CCOP (Communauté de Communes de l’Oise Picarde), 09/02/2021
- Doc 13** - Délibération de la CCPV (Communauté de Communes de Picardie Verte), 14/04/2021
- Doc 14** – Carte des suivis de mortalité de la faune volante, DREAL - Localisation du projet du Moulin Malinot et des autres parcs du promoteur éolien Enertrag
- Doc 15** - Manifeste de la SFEPM, 25 mai 2021 développement éolien et disparition des chauves-souris

① Remarque 43 à 47 - Annexe N°1.
Projet de PARC EOLIEN de CREVECOEUR – le- GRAND
(OISE)

S.E.P.E les Haillis
Et
S.E.P.E le Coqliamont

CONCLUSIONS MOTIVEES:

PREAMBULE : Au préalable, il me semble normal d'examiner ensemble la situation des 2 S.E.P.E, des 2 groupes d'éoliennes : le Coqliamont et les Haillis. Pourquoi ? Ces éoliennes sont totalement côte à côte, seulement séparées par une étroite route de campagne desservant Domeliers (D 541). Le territoire le montre bien : le Coqliamont compte 6 éoliennes (3 sur Francastel et 3 sur Domeliers) et les Haillis est une appellation locale qui se situe à cheval sur la D 541 avec 3 éoliennes sur Domeliers. Au total, 3 sur Francastel et 6 sur Domeliers. D'ailleurs, sur la carte extraite de l'étude paysagère (figure 26) Ostwind a baptisé ce secteur : « **SITE CENTRAL** »

RAPPEL des DONNEES de BASE :

Dans un contexte mondial et national marqué par le réchauffement climatique préoccupant, il est devenu impérieux de réduire nos émissions de CO² et de gaz à effet de serre. Nous devons repenser nos approvisionnements en énergie. De quelles sources disposons-nous ?

- En France, depuis les années 1950, c'est très majoritairement l'énergie nucléaire qui nous fournit en électricité. Une énergie efficace mais qui ne manque pas de préoccuper à travers le monde et donc de nous inciter fortement à nous orienter vers des énergies plus sûres, plus respectueuses des humains, de la nature et de la biodiversité.
- Avant toute chose, il nous faut consommer moins d'énergie dans tous les domaines : encourager toutes les formes d'isolation, repenser tous les transports (par routes, par avions, par bateaux...), repenser nos modes de vie devenus, en ce début du 21^{ème} siècle, bien trop empreint de gaspillage, comme si les humains pouvaient tout se permettre sur la terre, sans limites !
- Le recours aux énergies renouvelables est devenu impératif : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la méthanisation, d'autres encore ?

Le Projet éolien de Crèvecoeur – le – Grand :

Proposé actuellement par la Société OSTWIND. Un Projet de 13 éoliennes + 4 postes de livraison. Des implantations envisagées à Rotangy (2 éoliennes + 1 poste) à Cormeilles (2 éoliennes + 1 poste) à Domeliers (6 éoliennes + 1 poste) et Francastel (3 éoliennes + 1 poste). Un tel Projet présente évidemment des avantages et des inconvénients. Il n'est pas simple du tout de décider. Au moment de dresser un bilan aussi objectif que possible, je pense qu'il faut avoir prioritairement à l'esprit l'impérieuse nécessité de promouvoir les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'acceptabilité sociale et environnementale du Projet par les familles qui vivent au quotidien dans le secteur

concerné. Les êtres humains seront au milieu de ces éventuelles et nouvelles implantations.

Quels avantages présente l'énergie éolienne actuellement en France?

- ✓ L'énergie éolienne est abondante, inépuisable, propre, sans impact sur le climat, relativement bon marché, disponible presque partout, bien entendu par comparaison avec les autres sources d'énergie.
- ✓ Elle permet de réduire les gaz à effet de serre donc elle est efficace contre le réchauffement climatique.
- ✓ Quelles retombées fiscales ? Elles sont réelles pour chaque commune, pour la Communauté de Communes, pour le Département de l'Oise et la Région des Hauts-de-France. Suite aux précisions apportées par la Société Ostwind dans son *Mémoire en Réponse*, j'ai abordé ces questions et remis ces précisions en page 20 de mon Rapport.
- ✓ A noter : Assez souvent, dans leurs contributions, des citoyens tiennent à dire : « j'ai été longtemps favorable à l'éolien mais, présentement, je ne peux plus à cause du nombre d'éoliennes implantées ».

Quels inconvénients ?

- ✓ Impacts forts pour les populations proches.
- ✓ Paysages dénaturés et nuisances visuelles.
- ✓ Contexte éolien très marqué. Déjà 168 éoliennes dans le périmètre étudié et 45 en cours d'instruction.
- ✓ Quel respect du patrimoine ? 38 monuments classés et 60 monuments inscrits dans un rayon de 20 km.
- ✓ Démantèlement préoccupant.
- ✓ 2018 : Effondrement des effectifs globaux d'oiseaux.
- ✓ Non-respect des recommandations Eurobats (=Accord international sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe).
- ✓ A noter que la grande majorité des contributions a été globale et portait sur l'éolien en général. Assez peu d'observations sur des aspects particuliers aux différentes S.E.P.E

Quels sont les aspects spécifiques pour la commune de Domeliers?

- ✓ Mr le Maire est favorable de manière claire, argumentée, pour obtenir davantage de ressources fiscales pour sa commune. Mais le Conseil Municipal s'est réuni et la majorité des voix exprimées a donné un avis défavorable.
- ✓ A chaque permanence, des habitants de Domeliers et des alentours sont venus et souvent restés pour une discussion animée jusqu'en fin de permanence.

Quels sont les aspects spécifiques pour la commune de Francastel ?

- ✓ Mr le Maire est favorable. Le Conseil Municipal s'est réuni et a voté favorablement.
- ✓ Discussions aussi autour de la grande table du Conseil Municipal.

Remarques complémentaires pour Domeliers et Francastel :

- ✓ Zone Natura 2000 dans un rayon de 15 km.
- ✓ Absence de servitudes et d'infrastructures ferroviaires.
- ✓ Attention aux recommandations de la MRAE : Pour les éoliennes proches des haies, il faut respecter la distance d'éloignement d'au moins 200 m en bout de pale, distance préconisée pour la protection obligatoire des chauves-souris. Et l'impact des parcs sur l'avifaune est à réétudier de manière plus approfondie.
- ✓ Attention à mettre en place un plan de bridage si dépassement des émergences sonores !

Des données essentielles pour synthétiser :

1. Les réflexions, les discussions ont toujours été concentrées sur le site central (le Coqliamont et les Haillis, donc Domeliers et Francastel). Fort peu sur Corneilles et Rotangy.
2. Ne pas oublier le résultat global des contributions et des pétitions : **4 Pour et 509 Contre**. Il faut entendre et lire ces expressions très majoritaires.
3. Quel bilan actuel des parcs construits et accordés ? Pour être clair, ce territoire se divise en 2 parties : 1/ au sud de la D 930 qui relie Marseille-en-Beauvaisis puis Crèvecœur-le-Grand puis l'autoroute A 16 et Breteuil. 2/ au nord de cette D 930.

A/ D'abord au sud et de gauche à droite : Parc de Lihus (17 éoliennes) – Demi-Lieue (6) – Chemin Blanc (6) – Oursel-Maison (7) Chaussée-Brunehault ouest (5) – Chaussée Brunehault Est (5). Total=46 sans compter d'autres parcs à l'étude : au moins 2 entre Crèvecœur et Francastel.

B/ Au Nord : les parcs d'Hétomesnil : (16) et les parcs de la Chaussée-Brunehault Nord (9 le long de l'A 16) Total = 25 sans compter d'autres parcs à l'étude.

Pourquoi faire une telle étude ? Parce que les décisions à venir doivent tenir compte de ce qui existe déjà, bien sûr. Et quel est le rôle central du Commissaire Enquêteur ? Ce n'est pas de se taire ! Il doit être à l'écoute de tous les citoyens du secteur, de tous ceux qui se sont exprimés. Par définition, le Commissaire Enquêteur est un homme libre qui doit prendre ses responsabilités et dire ce qu'il pense. Or là je pense vraiment que cela suffit, qu'il ne faut pas rajouter encore des éoliennes, qu'il est temps de mieux les répartir, d'en installer ailleurs, comme le disent aussi Xavier Bertrand et, avec ses propres mots, le Président de la République à Pau.

4. En lisant l'ensemble des dossiers, j'ai découvert, dans le dossier intitulé : « Etude paysagère et patrimoniale » un paragraphe très intéressant. Vous pouvez le lire en mairie. Prenez bien vos lunettes car c'est écrit en tout petits caractères : « D'autres projets sont en instruction ; il s'agit ici (Dossiers de Domeliers et Francastel) de l'enjeu le plus signifiant : jusqu'à quel niveau de densité est-il possible de poursuivre le développement éolien de cette partie du plateau picard ? » Dis autrement, si les gens ne disent rien, on continue !

P.J. n° 7 - Extrait de l'Etude paysagère et patrimoniale.

Un habitant a écrit : « Je ne veux pas vivre ma vie dans une zone industrielle ! » J'ajoute : « Il ne faut pas transformer ce secteur en forêt d'éoliennes ! »

5. Il faut rappeler, avant de terminer, que le Schéma Régional Eolien de Picardie a été invalidé par la Cour d'Appel de Douai, invalidation confirmée par le Conseil d'Etat. Donc cette référence ne peut être utilisée pour tenter de justifier l'implantation d'un parc éolien.

Alors, comment décider et que décider ? Le Commissaire Enquêteur doit impérativement donner son avis, en son âme et conscience, en citoyen éclairé, pour reprendre les termes de la déontologie. Il doit toujours chercher à encourager le droit à l'information et le droit d'expression pour tous les citoyens. Le rôle du Commissaire Enquêteur, très peu connu dans la société civile, est d'écouter, d'entendre tout le monde. A la fois ceux qui sont excédés par les éoliennes, ceux qui viennent pour s'informer, ceux qui sont favorables et ceux qui sont ardents pour les promouvoir, ceux qui parlent et ceux qui ne disent rien... A la fin, il doit faire la synthèse et prendre position.

- Je ne suis pas anti-éolien. L'énergie éolienne est nécessaire comme d'autres énergies renouvelables, mais il faut « savoir raison garder ! »
- C'est pour moi vraiment essentiel de revenir pour terminer aux propos du Président de la République, à Pau, le 14 janvier 2020 :

P. J : Expressions du Président de la République à Pau :

« Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. On ne peut pas imposer l'éolien d'en haut. »

En conclusion,

**En prenant en compte, à la fois les inconvénients et les avantages,
En observant les niveaux d'acceptabilité sociale, économique et
Environnementale comme je les ai exposés et analysés,
J'émetts un AVIS DEFAVORABLE
Pour la S.E.P.E Le Coqliamont et la S.E.P.E les Haillis**

Le 11 mars 2020,

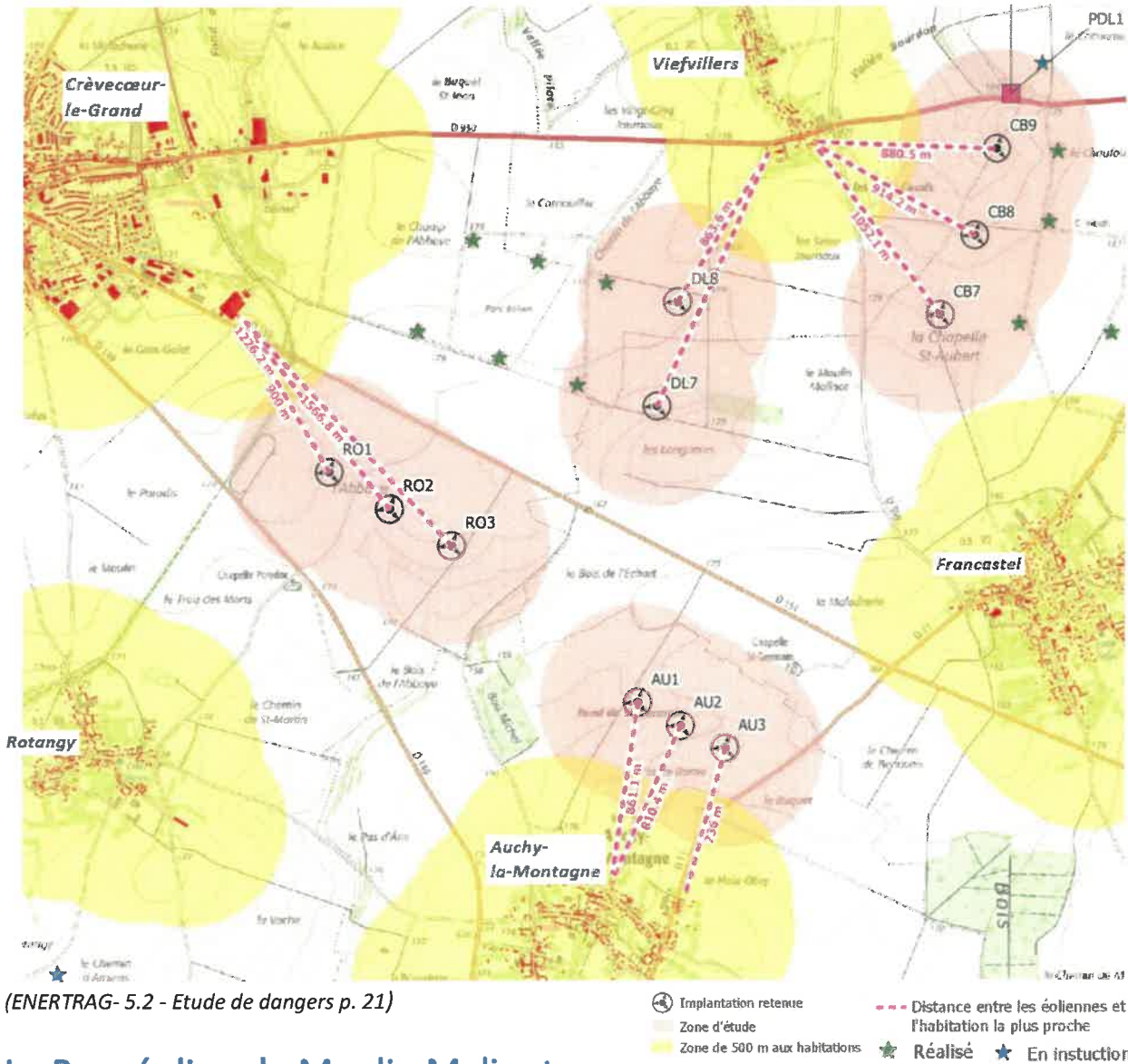
Le Commissaire Enquêteur

Albert BECARD

Projet éolien du Moulin Malinot

11 nouvelles éoliennes à Vieffillers - Francastel - Rotangy - Auchy-la-Montagne

Enquête publique prévue du 17 mai au 17 juin 2021, décalée pour raison électorale



(ENERTRAG- 5.2 - Etude de dangers p. 21)

Contact : Association Eolienne60 - eolienne60@gmail.com - 06 95 96 59 40 - 06 76 42 56 18
IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Le Parc éolien du Moulin Malinot :

11 éoliennes sur les 125 éoliennes actuellement en projet sur notre secteur !

- **Propriétaires des éoliennes** = Famille Le Mintier de la Motte Basse Bellom (CB9), Ghyslaine Couvreur (CB8), Hubert et Guillaîne Vanysacker-Deblock (CB7), Alain et Véronique Lurois (DL8), Philippe et Chantal Armand-Doyen (DL7), Martine Lucas (RO1), François Anthierens (RO2 et RO3), Guy Testard (AU1 et AU2), François Levrau (AU3) ... Des milliers d'euros pour eux, de multiples nuisances pour les autres.
- Contexte de forte concentration de parcs éoliens = **de nombreuses communes déjà encerclées**
- **Saturation visuelle avérée sur Francastel, Auchy-la-Montagne et Rotangy**
- **Habitations les plus proches à 700m**
- Risque annoncé de **dépassement des seuils réglementaires de bruit** en période nocturne
- **Risques pour nos oiseaux et chauves-souris protégés** : Busard cendré, Busard St-Martin, Hibou des marais, Oedicnème criard, Vanneau huppé, Pluvier doré, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Petit Rinolphe...Plusieurs corridors écologiques et réservoirs de biodiversité à proximité
- Emprise du projet = **12, 2 hectares environ et un démantèlement incertain.**





Source des informations : Avis de l'Autorité environnementale et dossier ENERTRAG

Octobre 2021 - Localisation des projets en cours d'instruction

Secteur Nord-Ouest Oise et Sud Somme : Grandvillers/Crèvecœur-le-Grand/Breteil

Nouvelles Enquêtes publiques octobre 2021

= 25 éoliennes

	Moulin Malinot	6 septembre - 7 octobre 2021	11 éoliennes
	Cressonnière	13 septembre - 13 octobre 2021	5 éoliennes
	Le Bosquel	7 octobre - 8 novembre 2021	4 éoliennes
	Bois Gallet	9 octobre - 13 novembre 2021	5 éoliennes

Projets en attente de décision préfectorale

= 30 éoliennes

	Fosse Descroix (Romescamps/Gourchelles/Fouillooy)	6 éoliennes
	Monsures (Monsures)	7 éoliennes
	Mont Herbé (Cormeilles/Villers-Vicomte)	4 éoliennes
	Capucines (Fléchy/Bonneuil-les-eaux)	7 éoliennes
	Cornouiller (Thieux/Noyers-St-Martin) (Repowering)	6 éoliennes (5 auparavant)

Projets en attente de jugement à Douai (recours contre autorisation) = 23 éoliennes

	Crèvecœur (Francastel/Rotangy/Doméliers/Cormeilles)	13 éoliennes
	Grez-Le Hamel	10 éoliennes

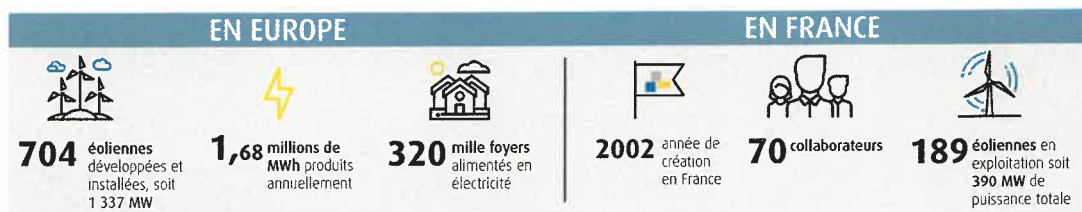
TOTAL= 78 éoliennes

Projets à venir et mâts de mesure

-  Autres éoliennes en cours d'instruction (enquêtes publiques à venir)
-  2 mâts annonceurs de nouveaux projets



ENERTRAG – Qui sommes-nous ?



Grâce à son expérience de plus de 20 ans dans l'éolien, une planification rigoureuse et un développement minutieux, la société ENERTRAG contribue à la réalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique tout en assurant une exploitation durable de la ressource éolienne. ENERTRAG est membre de l'association France Energie Eolienne (FEE) qui fédère l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française, et exploite près de 85% des turbines installées en France.

L'Oise est un département bien connu de la société ENERTRAG puisqu'elle exploite les parcs éoliens de Chemin Blanc et Demie Lieu depuis 2012 sur les communes de Crèvecœur-le-Grand, Francastel et Viefvillers.

Quels intérêts pour votre territoire ?

Retombées économiques et fiscales

L'éolien est l'une des filières énergétiques les plus dynamiques. Au cours de l'année 2020, 993 MW de nouvelles capacités ont été installées en France pour un total de 17 610 MW raccordés. La production annuelle est de 32 TWh, soit presque 9% de la consommation électrique nationale et 18% à l'échelle des Hauts-de-France.

Par ailleurs, on estime à 20 200 les emplois français directs et indirects liés à cette filière fin 2019 et à 1 000 le nombre de sociétés actives dans le secteur. Dans les Hauts-de-France, presque 2 200 emplois sont liés à l'énergie éolienne.

En tant qu'activité économique, les éoliennes génèrent différents revenus fiscaux, au titre notamment des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. Environ 11 000 € / MW / an sont reversés au Trésor Public, qui se charge ensuite de la redistribution entre la région, le département et le bloc communal (communes d'implantation et intercommunalités). Les revenus fiscaux supplémentaires pour les 4 communes d'implantation s'éleveront à 55 000 € par an et 190 000 € pour les deux intercommunalités concernées (agglomération du Beauvaisis et communauté de communes de l'Oise Picarde).

Des mesures en faveur de l'écologie et du cadre de vie

- Plantation de haies champêtres afin de renforcer la ceinture bocagère autour des villages ;
- Création et pérennisation de milieux propices à la biodiversité ;
- Suivi du comportement et de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris après la mise en service des éoliennes.

 FSC	 Sylvain BENOIST Chef de projets éoliens sylvain.benoist@enertrag.com Tél : 06 48 34 60 95	 ENERTRAG Cap Cergy 4-6 rue des Chauffours 95015 Cergy-Pontoise TÉL : 01 30 30 60 09	 SITE INTERNET www.france.enertrag.com
--	--	---	---

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 17 MAI AU 17 JUIN 2021



PROJET ÉOLIEN DU MOULIN MALINOT

Les caractéristiques et éléments clés du projet



11

éoliennes
prévues



53,6

MWh
de production
attendue



120

mètres
hauteur des
éoliennes
(en bout de pale)



736

mètres
de distance
minimale aux
habitations



25

milliers de personnes
alimentées en électricité
chaque année
(chauffage inclus)



3.6

milliers de
tonnes de
CO2 évitées
chaque année

L'enquête publique

Par arrêté préfectoral, l'enquête publique du projet éolien du Moulin Malinot se tiendra **du lundi 17 mai 2021 au jeudi 17 juin 2021 inclus**. M. Jean-Louis SEVEQUE, docteur en géochimie, expert auprès des juridictions, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Francastel. Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00,
- samedi 29 mai 2021 de 09h00 à 12h00,
- samedi 5 juin 2021 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 10 juin 2021 de 16h00 à 19h00
- jeudi 17 juin 2021 de 16h00 à 19h00

Vous pourrez prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale au format papier aux heures d'ouverture dans les mairies de Francastel, Rotangy, Auchy-La-Montagne et Viefvillers. La version numérique du dossier est consultable, entre autres, sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :

<http://projeteoliendumoulinmalinot.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Francastel,
- par courrier adressé à la commune de Francastel à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse ci-dessus,
- par courrier électronique adressé à :

projeteoliendumoulinmalinot@enquetepublique.net

ou à mairiefrancastel@wanadoo.fr (en précisant en objet «Enquête publique parc éolien Moulin Malinot »)



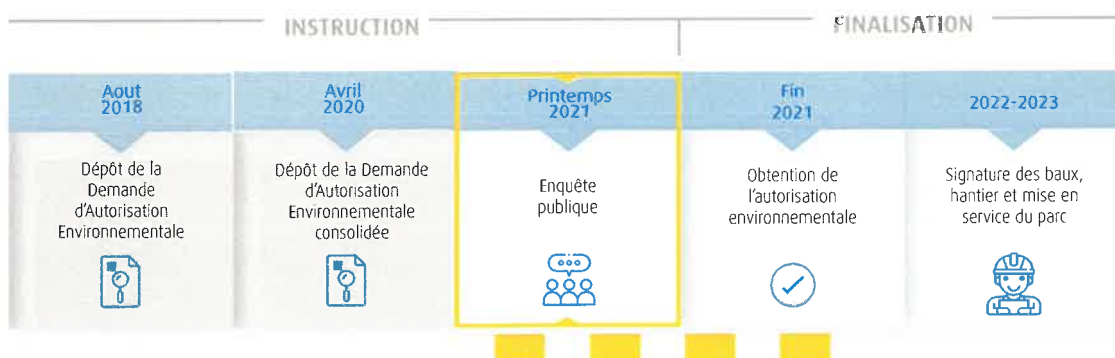
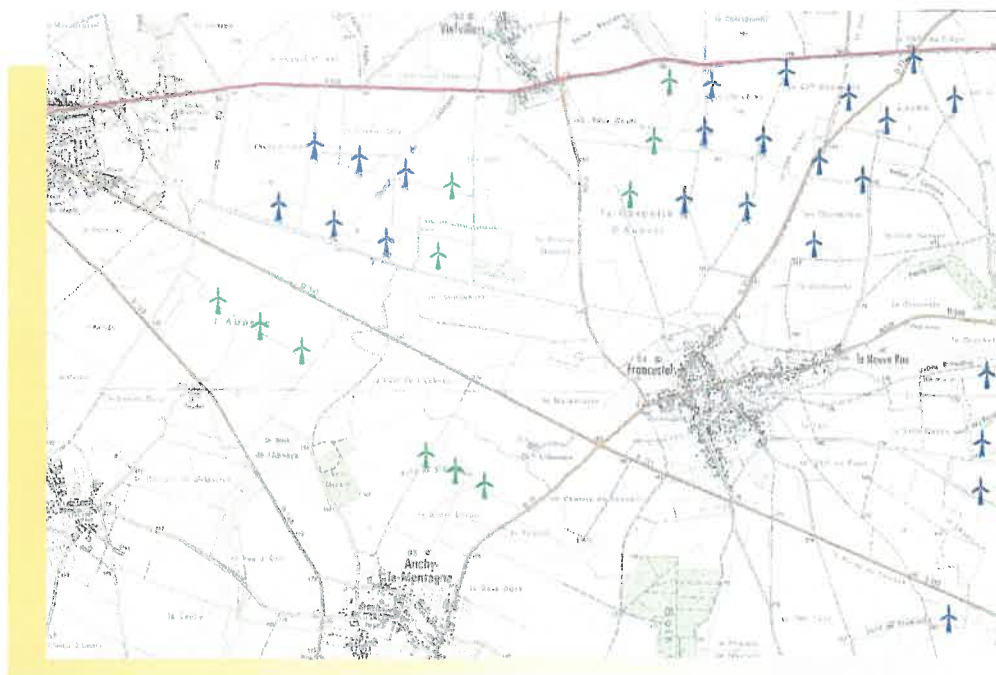
Pertinence du projet et choix de l'implantation retenue

En 2008 et 2013, les élu.e.s de la Communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand ont travaillé sur une planification de l'éolien à l'échelle du territoire, via la définition de Zones de Développement Eolien (ZDE). Le scénario d'implantation retenu par ENERTRAG s'implante en totalité au sein des ZDE et respecte de surcroît la stratégie définie dans le Schéma Régional Eolien de Picardie.

A la lumière des états initiaux paysagers et écologiques, ENERTRAG a volontairement écarté le secteur au Nord de la D930, en raison des sensibilités environnementales (vallée de Cocriamont, bois du Fayel et du Bel-Air, etc.) et paysagères identifiées, respectant ainsi la doctrine Eviter / Réduire / Compenser.

Comme l'illustre la carte ci-dessous, le projet éolien de Moulin Malinot consiste en l'extension logique des parcs éoliens de Chemin Blanc et Demi Lieu, avec 2 nouvelles éoliennes sur le territoire de Viefvillers, 3 sur la commune de Francastel, 3 sur Rotangy et enfin 3 sur le territoire d'Auchy-la-Montagne.

La carte ci-dessous présente l'implantation des éoliennes du projet éolien du Moulin Malinot (📍) :



Maisons-Alfort, le

11 FEV. 2020

Unité Evaluation des risques
liés aux agents physiques

Objet : Réponse à votre courrier du 22 juillet 2019

Madame,

Je fais suite à votre courrier en date du 22 juillet 2019 rassemblant vos interrogations quant à la santé des riverains de parcs éoliens.

Olivier MERCKEL
Chef de l'unité

L'Anses a été saisie par la Direction générale de la prévention des risques et la Direction générale de la santé afin d'évaluer les effets sanitaires dus aux basses fréquences et infrasons émis par les parcs éoliens. Le rapport d'expertise produit suite à cette demande a été publié sur notre site internet en 2017.

Dossier suivi par :
Aurélien Nizudet

N. Réf. : OMISS

V. Réf. :

L'agence soulignait, dans ses conclusions, que les éoliennes sont bien des sources d'infrasons et de sons de basses fréquences et qu'à la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons ne dépassent pas les seuils d'audibilité. L'examen de l'ensemble des données expérimentales et épidémiologiques disponibles ne mettaient pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo. A cet égard la notion de mise en danger que vous évoquez dans votre courrier ne paraît pas établie dès lors que ces conditions sont respectées.

Cependant ce travail a conduit l'Anses à souligner la nécessité

- de mener des études complémentaires pour les aspects encore insuffisamment documentés et en particulier sur les aspects mécanistiques des interactions entre les infrasons et le système cochléo-vestibulaire
- de réaliser une étude parmi les riverains de parcs éoliens qui permettrait d'identifier une signature objective d'un effet physiologique. En effet, aucune étude épidémiologique ne s'est intéressée à ce jour aux effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores produits spécifiquement par les éoliennes.

Les recommandations s'accompagnaient d'un certain nombre de propositions d'actions visant d'une part à améliorer le processus d'information des riverains lors de l'implantation des parcs éoliens, notamment par une meilleure définition des interlocuteurs au niveau local, et d'autre part à documenter et contrôler l'exposition des personnes aux infrasons et basses fréquences émis par les parcs éoliens.

Enfin, pour votre bonne information, un projet de recherche, financé par l'Anses dans le cadre du PNREST (Programme National de Recherche en Santé Environnement) et porté par l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), a étudié la faisabilité d'une étude épidémiologique cherchant à examiner les effets sur la santé (gêne, hypertension, troubles anxio-dépressifs, perturbations du sommeil) du bruit audible mais aussi des infrasons ou basses fréquences émis par les éoliennes.

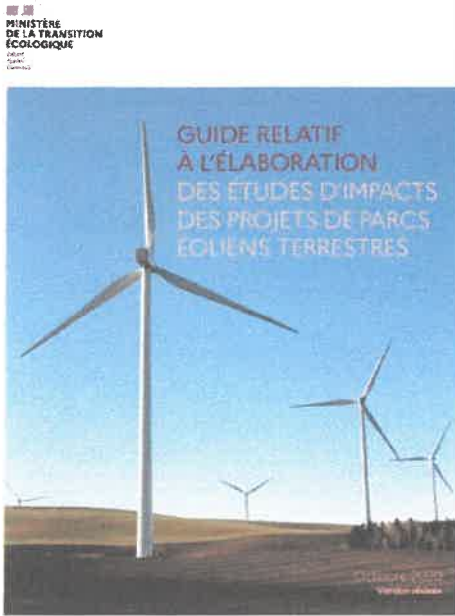
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu SCHULER
Directeur de l'évaluation des risques

Page 82

6

Remarque 43 à 47 - Annexe 6



Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Octobre 2020, version révisée, p.143,144

7.7.1. Les infrasons

Les infrasons sont des sons dont la fréquence est inférieure à 20 Hz.

Selon le rapport de l'AFSSET « Impacts sanitaire du bruit généré par les éoliennes » de mars 2008 :

Il apparaît que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes sur l'appareil auditif. Aucune donnée sanitaire disponible ne permet d'observer des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons générés par ces machines. A l'intérieur des habitations, fenêtres fermées, on ne recense pas de nuisances - ou leurs conséquences sont peu probables au vu du niveau des bruits perçus.

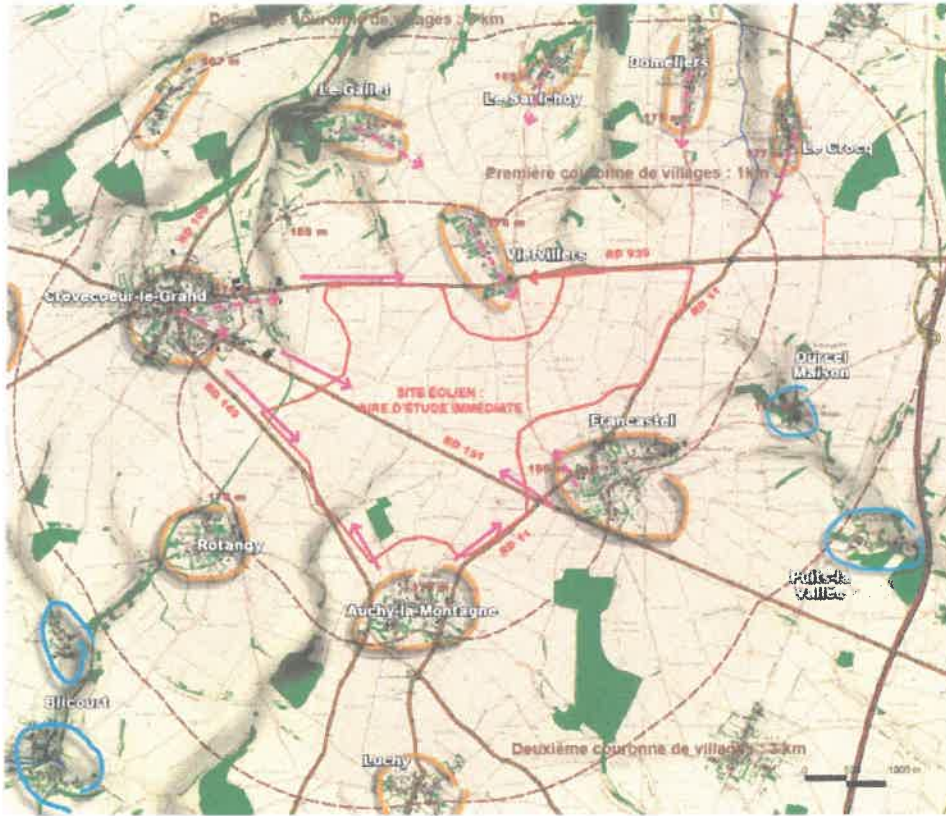
A l'heure actuelle, il n'a été montré aucun impact sanitaire des infrasons sur l'homme, même à des niveaux d'exposition élevés. Les critères de nuisance vis-à-vis des basses fréquences sont de façon usuelle tirés de courbes d'audibilité. Les niveaux acceptables (dans l'habitat) sont approximativement les limites d'audition : autour de 100 dB à quelques Hz (80 à 105 dB(A), 10 Hz).

Une étude plus ciblée sur les basses fréquences est également en cours. Les ministères chargés de l'écologie et de la santé ont en effet saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), successeur de l'AFSSET, en juin 2013 sur les effets sur la santé des ondes basse fréquence et infrasons dus aux parcs éoliens. L'étude comprend des mesures sur des sites où une gêne particulière est signalée par les riverains. Les résultats devraient être disponibles fin 2016.

② Remarque 43 à 47 - Annexe 7.

Impacts visuels Oursel-Maison

Dossier ENERTRAG - Etude d'impact - Version corrigée – Février 2020 (pièce 4.2)
3.6.7 Urbanisme et habitat p 137-138



PERCEPTION DES PARCS ÉOLIENS

La perception des parcs éoliens est très marquée à partir des grands axes hors agglomération, bien que parfois atténuée par la présence d'alignements d'arbres. À partir des agglomérations, l'impact visuel est très rapidement limité par le cadre bâti et végétal.

LES VILLAGES BASQUETS

Les constructions sont traditionnellement entourées par une frange bocagère composée de verges, haies, haies à arbres... qui leur donne une image de village-bosquet, le principe étant, au-delà de l'aspect vivant et décoratif, de se protéger des vents de plateau qui sont très rigoureux en hiver. Cette tradition a tendance à se perdre dans les communes plus importantes où les gros lotissements ne représentent pas ce trait d'identité locale. Pour les nouveaux implantations, il faut attendre plusieurs années avant que le développement végétal des jardins ne crée une ambiance végétale conséquente.

DEGRÉ DE PERCEPTION DES PARCS ÉOLIENS :

Perception marquée :

Perception assez forte et en rapport direct avec le parc éolien

Perception axiale ou latérale (axe visuel préférentiel)

Perception plus ou moins atténuée :

Perception atténuée par un avant plan topographique, bâti ou végétal (boisement ou plantations autour des maisons), ...

Perception atténuée :

Perception atténuée par la configuration du site

Village basquet

Village de vallée



Photographie 28 Vue du village d'Oursel-Maison, en venant de la ferme de la Grange.

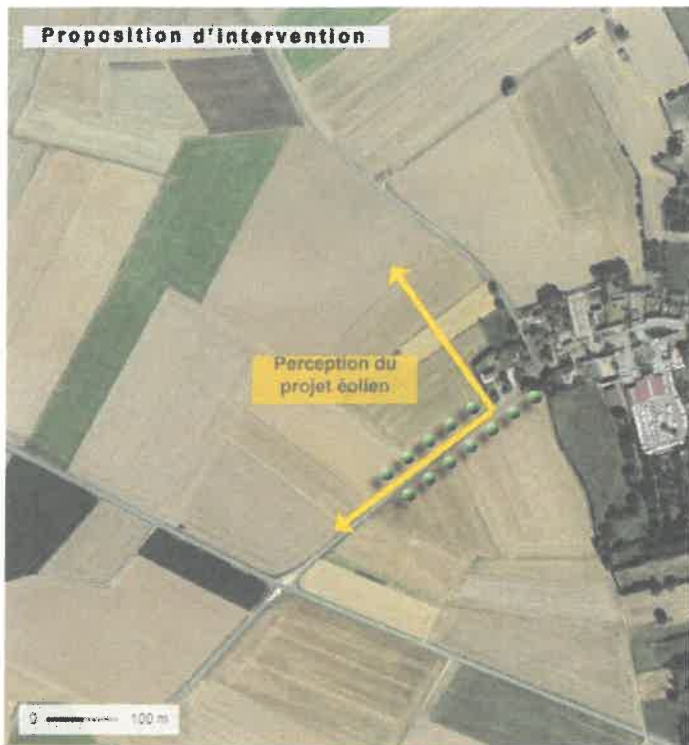
Village de vallé d'Oursel-Maison, vue du village en venant de la ferme de la grange, septembre 2021
Cliché Association Eolienne60



Les 5 éoliennes de Puits-la-Vallée qui surplombent le village ont été construites en 2017

Francastel Atténuation des impacts visuels :

Aménagement paysager de la sortie de village de Francastel (pièce 4.3 partie 15)



DESCRIPTION DE LA PROPOSITION :

Le but de cet aménagement est d'accompagner visuellement les usagers en atténuant l'impact visuel généré par le parc éolien. Cela se traduit par l'aménagement paysager de l'entrée de village, via la plantation d'espèces ornementales (arbres d'alignement ou haie champêtre). Cette mesure tend également à renforcer la présence traditionnelle de haies et d'arbres en couronne autour des villages. L'accord du propriétaire privé (et de l'exploitant agricole si nécessaire) est une condition sine qua non à cette mesure paysagère. De même une concertation avec les services compétents du Conseil Départemental de l'Oise sera nécessaire.

ESTIMATION DU COÛT DE L'AMÉNAGEMENT :

Plantation d'arbres-tiges sur un linéaire de 2 X 200 m.

FRANCASTEL : 400 ml				
Terrassement pour ouverture des fosses d'arbres	90	m3	15,00	1 350,00
Arbre-Tige 18/20 transplanté Motte	40	U	300,00	12 000,00
Plantation des végétaux	40	U	60,00	2 400,00
Fourniture et mise en place d'un tuteurage bipode	40	U	35,00	1 400,00
Fourniture et mise en place de paillage en toile de jute 1 kg/m²	90	m2	5,00	450,00
Coût total de la plantation				17 600,00

Renforcement de la ceinture bocagère autour des villages

DESCRIPTION DE LA PROPOSITION :

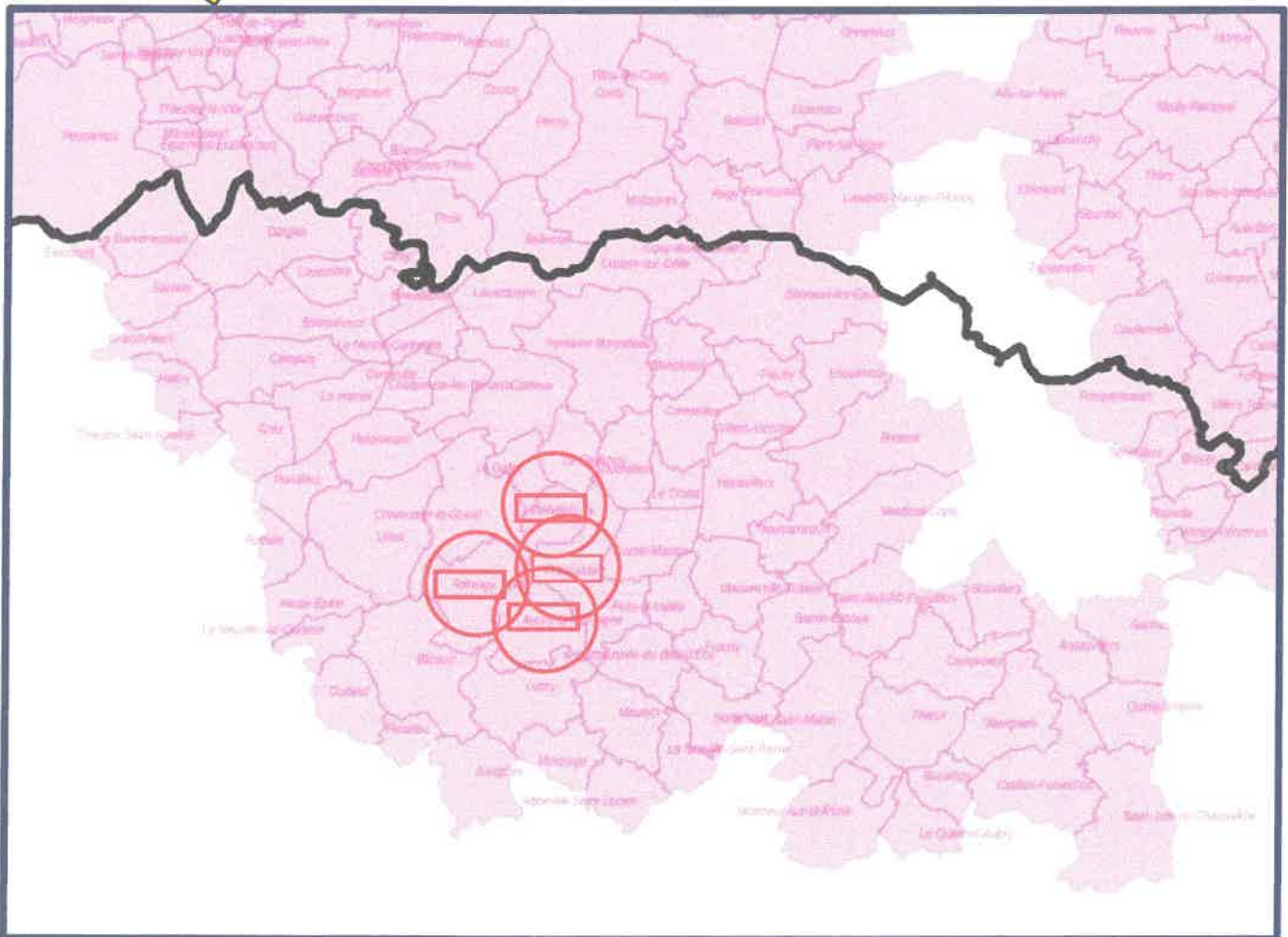
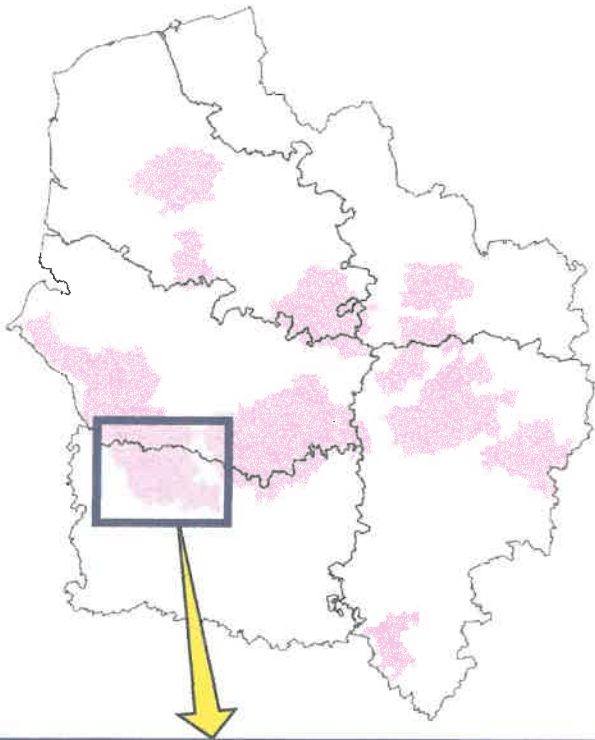
Une mesure basée sur le volontariat

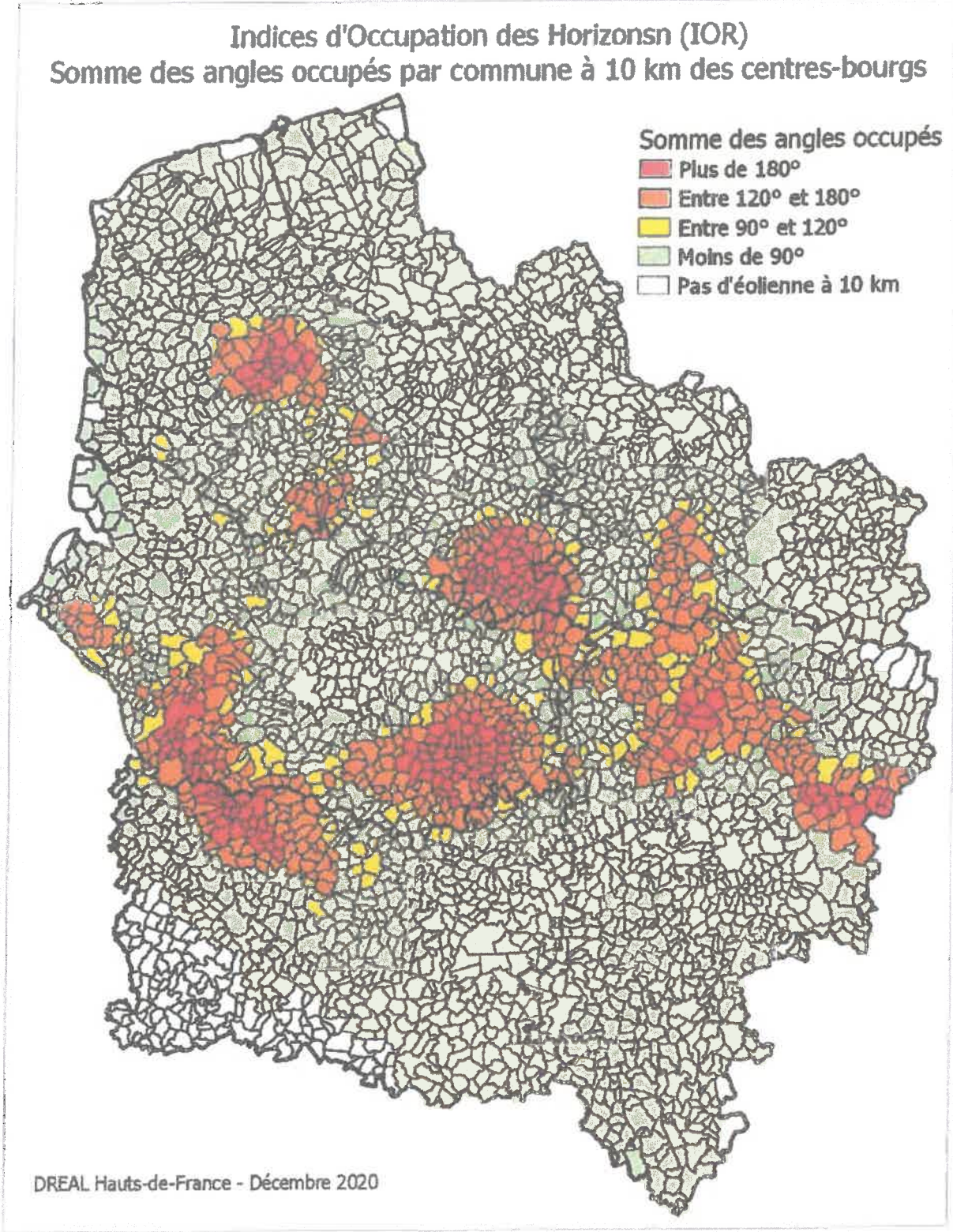
Une enveloppe maximale de 44000€ (soit un linéaire d'environ 1 760ml) pourra donc être disponible pour réaliser des plantations de haies champêtres chez les riverains qui le souhaitent, dont les habitations ont une vue sur le projet éolien du Moulin Malinot. Cette mesure a pour objectif de filtrer les vues sur le pôle éolien (en créant un avant plan végétalisé), tout en renforçant la présence historique d'une ceinture bocagère autour des villages de l'Oise.

Frange de village concernée :



Carte des communes sensibles au risque de saturation éolien au 01/01/2020 (DREAL Hauts-de-France)
(Source Cartographie DREAL)

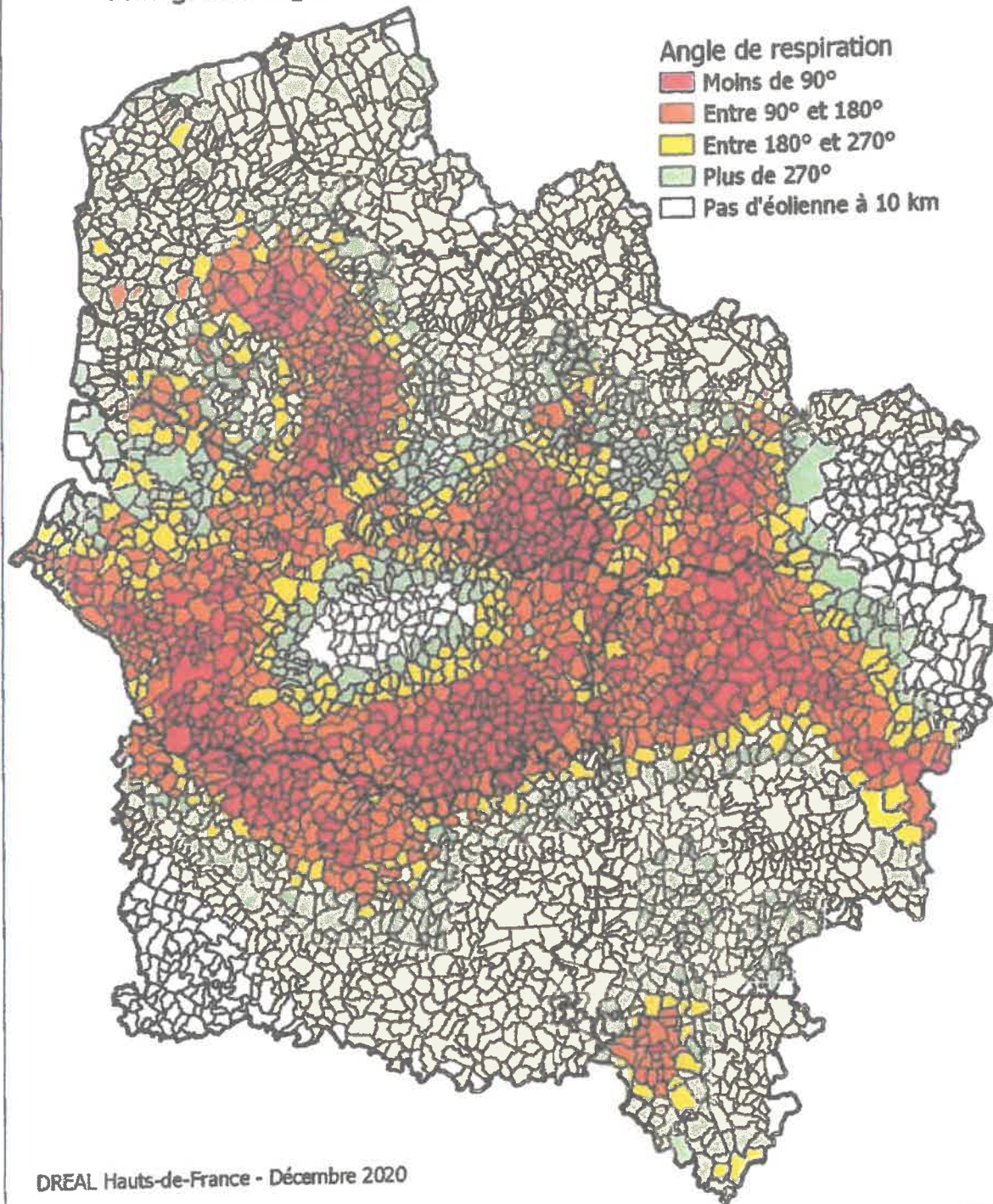




Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent à la somme des angles occupés par des éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

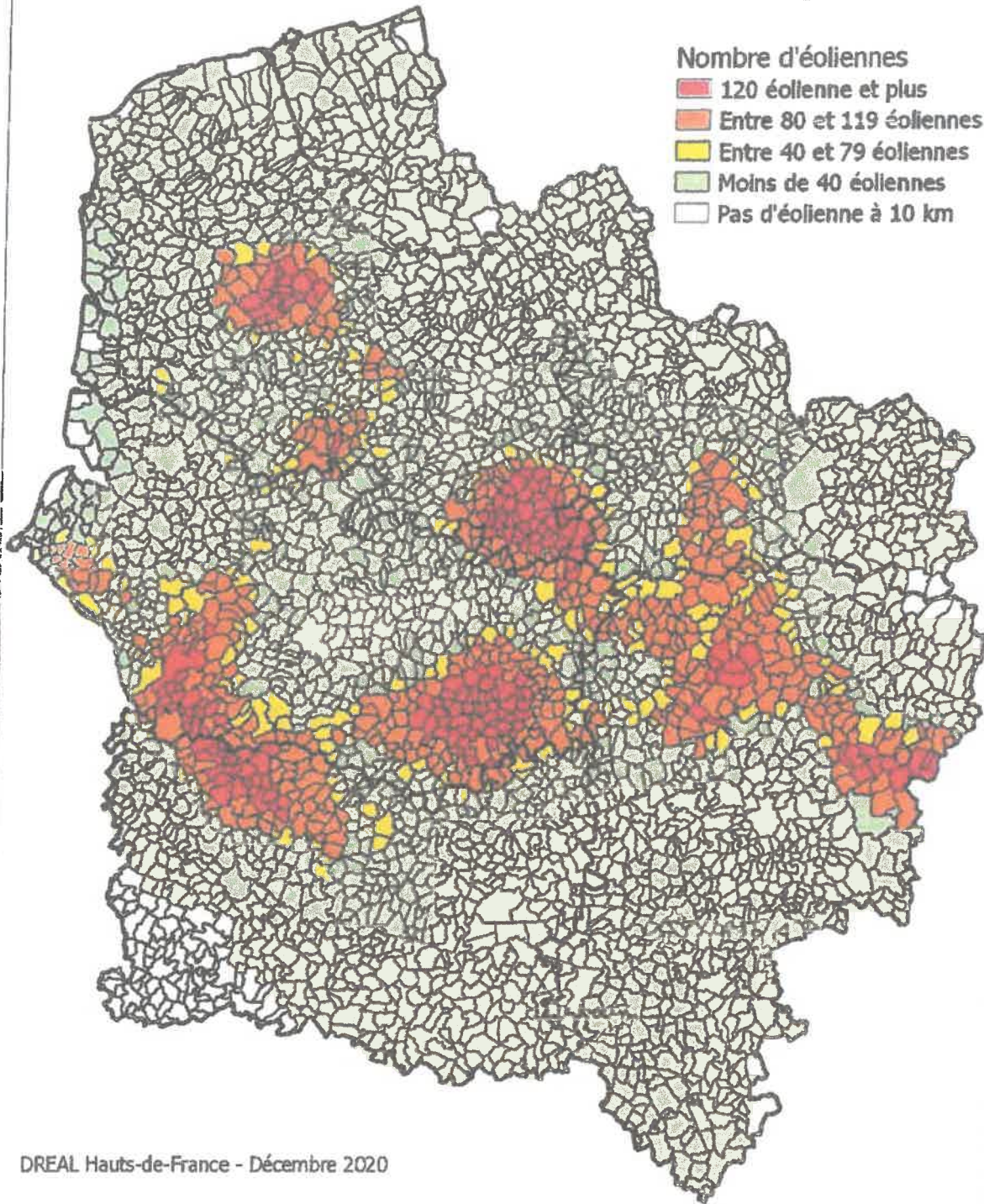
Indices d'Espace de Respiration (IER) Plus grand angle de respiration à 10 km des centres-bourgs



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent aux plus grands angles de respiration, donc sans éolienne construite ou autorisée (arrêté à fin 2020), à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

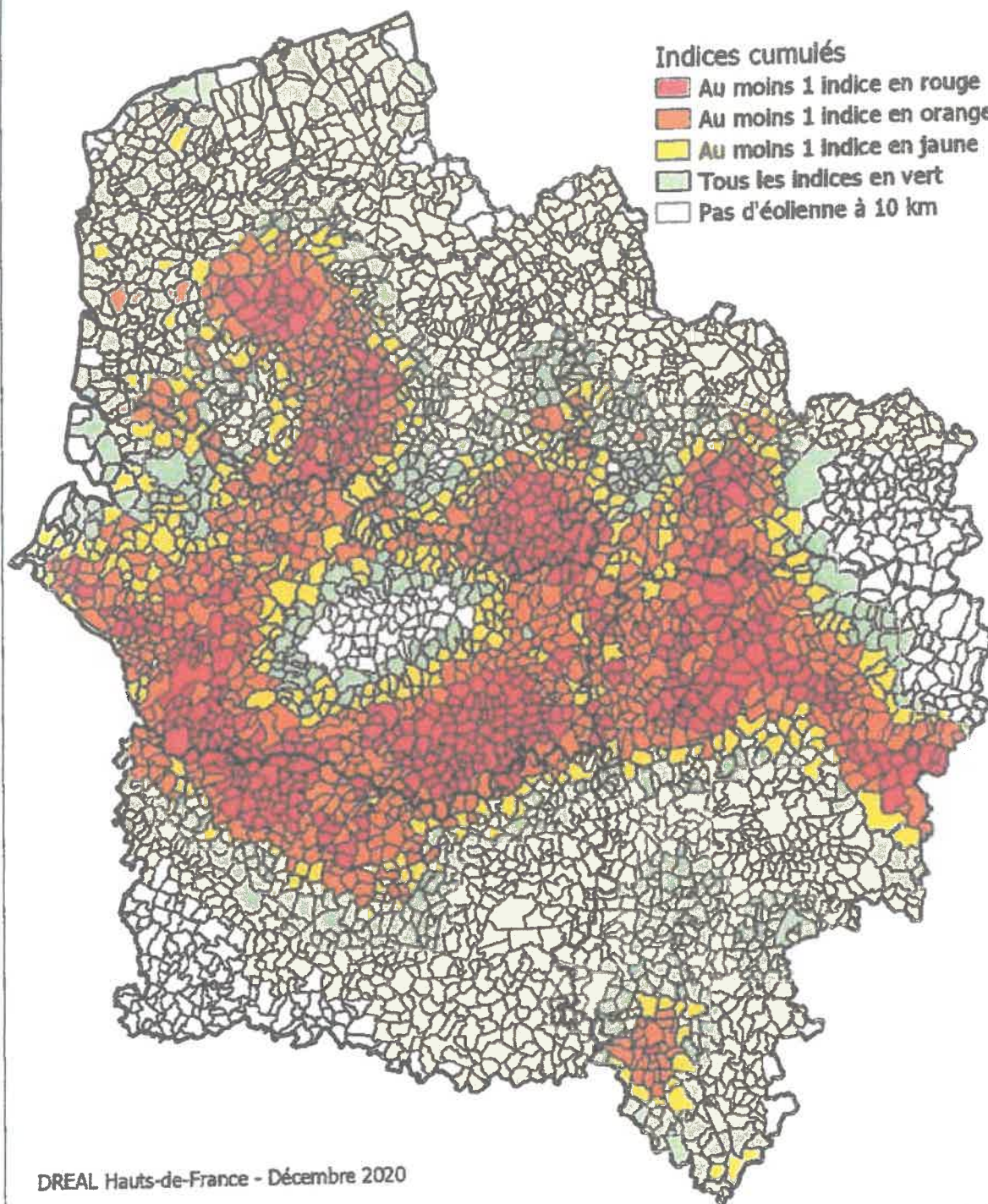
Indices de densité Nombre d'éoliennes à 10 km des centres-bourgs



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent au nombre d'éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

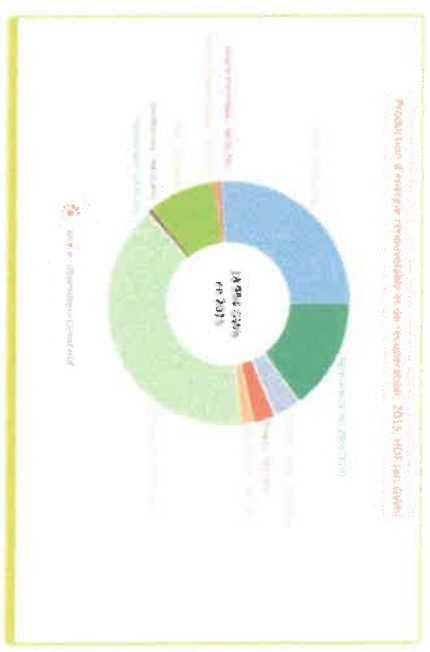
Indices cumulés à 10 km des centres-bourgs



La carte ci-dessus est une synthèse des trois précédentes. Les communes en rouge correspondent aux communes en rouge sur au moins l'une des cartes précédentes, de même pour les autres couleurs. Les valeurs correspondent aux éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Lorsque le projet impacte une des communes en rouge ou orange ou lorsque cela paraît nécessaire (par exemple commune en jaune ou en vert qui passerait en orange ou rouge avec le projet), le pétitionnaire analyse la saturation pour tous les lieux de vie (bourgs, villages, hameaux ou habitats isolés) présents dans le pé-

SRADDET des Hauts-de-France
 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Équité du Territoire



● Résultats attendus :

Pour contribuer aux objectifs nationaux définis dans la loi pour la transition énergétique, le SRADDET vise un développement des énergies renouvelables comparable à l'effort national en multipliant par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (passant de 19 TWh en 2015 à 39 TWh à l'horizon 2031), et faisant passer la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 9% en 2015 à 28% en 2031 en visant un meilleur équilibre entre énergies électriques et thermiques.

Part d'ENR dans la consommation finale d'énergie	2015	2021	2026	2031
	9%	15%	20%	28%

L'objectif régional de production d'énergies renouvelables est conduit en tenant compte à la fois des potentialités régionales, de la création d'emplois régionaux, de l'acceptation sociale et du besoin de limiter les impacts environnementaux (pollution de l'air, protection de la biodiversité...) et paysagers.

Pour l'éolien, afin d'éviter les impacts environnementaux et en particulier le phénomène de saturation visuelle, les projets sont conditionnés à l'intégration paysagère des installations, à la protection du patrimoine et, ainsi qu'aux dispositions prises pour le traitement du parc en fin de vie afin d'atteindre 100% de recyclage. Le travail d'identification des zones de saturation et celles favorables s'appuie sur un travail de cartographie réalisé à l'échelle régionale, coordonné par le Préfet de Région.

Concernant l'électricité, l'effort sera porté sur le solaire. La production d'énergie éolienne est stabilisée à son niveau de mai 2018. Concernant la thermique, la priorité est donnée au biogaz, à la géothermie, à la valorisation des énergies fatales et de récupération et ceci grâce au déploiement des énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur.

Le scénario régional choisit de donner une place importante à la méthanisation. Les Hauts-de-France disposent de quantités importantes de déchets et sous-produits organiques pouvant être valorisés par ce procédé de production d'énergie. La filière méthanisation présente un potentiel important de développement

Remarque 43 à 47 - Annexe 11.

Page 94

d'énergie décentralisée qui peut alimenter en biogaz et/ou en électricité des zones plus ou moins denses du territoire régional. Le développement de cette filière s'inscrit en cohérence avec les plans de gestion et d'élimination des déchets. En outre, toute réflexion préalable à l'installation d'unités de méthanisation est menée en concertation avec les différents acteurs (producteurs et utilisateurs) et la population dans le respect des ressources naturelles et de la fertilité des sols.

Le scénario régional vise la **stabilisation du bois-énergie pour les particuliers** afin de réduire la pollution de l'air grâce au déploiement de chaudières ou de poêles à bois plus performants, tout en préservant la ressource. Cependant, le scénario régional prévoit une **augmentation du bois-énergie en collectif** dans des chaudières de grande puissance et des réseaux de chaleur, où la maîtrise des émissions des polluants est intégrée.

Pour les **agro carburants** : le scénario régional affiche une **stabilisation de leur production** et apporte des garanties de préservation de la fertilité des sols et de la biodiversité qui n'entreront pas en concurrence avec la production agricole alimentaire et apportent des garanties de préservation de la fertilité des sols et de la biodiversité ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, le scénario encourage la substitution d'agro carburants de 1ère génération par le développement de la production de BiogNV.

Production d'énergies renouvelables en GWh	Vers l'acteur A			
	2015	2021	2026	2031
Hydraulique	13	24	40	60
Eolien	4966	7824	7824	7824
Solaire photovoltaïque	126	363	878	1778
Solaire thermique	36	137	417	1015
Biogaz	547	1681	4284	9053
Energie fatale, gaz de mines	309	651	1210	1987
Déchets	694	890	1095	1292
Bois énergie en collectif	3051	4 089	4 694	5 182
Bois énergie particulier	4618	4618	4618	4618
Agrocarburants	2849	2869	2866	2900
Géothermie basse T°	84	229	528	1029
Pompes à chaleur	1701	2076	2451	2800
TOTAL	18 995	25 451	30 924	38 538





Communauté de Communes de l'Oise Picarde

2021-02-09-05 Convention avec le SMDO et SEPUR (Rapporteur Jean PUPIN)

Il vous sera proposé d'autoriser le Président à signer la convention relative à la répartition des frais d'entretien-maintenance-réparation des unités de transport intermodal dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers avec le SMDO et SEPUR. Ces UTI sont mis à disposition depuis début 2020 par le SMDO. Cette convention est chargée d'entériner les relations contractuelles entre SEPUR et le SMDO pour exécuter le marché de collecte de la CCOP, et fixer les responsabilités de chacun (projet de convention en annexe 3.1 et 3.2).

2021-02-09-06 Convention avec la CCIO (rapporteur Jacques TAVEAU)

Il vous est proposé d'autoriser le président à signer le renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, selon le projet de convention joint en annexe 4, au tarif de 12400€ par an, sur une durée de 3 ans. Cette convention doit permettre à la CCI d'accompagner les entreprises, les commerces et les services de proximité du territoire en répondant à leurs besoins et aux objectifs de développement économique, en mettant un conseiller à leur disposition.

2021-02-09-07 Subventions (rapporteur Eric TRIBOUT)

Pour faire à la réunion de la commission « culture, tourisme » du 2 février dernier, il vous sera proposé d'accorder les subventions suivantes dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine des communes :

- Commune de Le Gallet : 652€

Cette subvention est un fonds de concours, dont le montant ne peut dépasser 50% du reste à charge du projet pour la commune, une fois les travaux réalisés.

2021-02-09-08 Délibération contre le développement éolien (Rapporteur Vincent LOISEL)

La communauté de communes de l'Oise Picarde entend par cette délibération faire part de son opposition au développement anarchique de parcs éoliens sur son territoire. Une cinquantaine de mats est prévue dans nos communes. Les dossiers d'autorisation d'exploiter sont en instruction depuis janvier 2021 par les services de l'Etat. Il s'agit d'éoliennes qui seront installées sur Cormeilles, Domeliers, Saint-André-Farivillers, Fléchy, Bonneuil-les-Eaux, Croissy-sur-Celle, Blancfossé, Villers-Vicomte, Viefvillers, Froissy, Noirémont, Noyers-saint-Martin, Bucamps, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Sérévillers, soit 51 nouvelles éoliennes, pour 11 nouvelles communes qui en était jusqu'à présent dépourvues. Après ces installations, 32 communes sur 52 auront des éoliennes sur leurs territoires, et 16 seront limitrophes de ces 32 communes. Il restera alors 4 communes sans éolienne, dont 2 en raison de leur proximité avec l'aéroport de Beauvais.

Nous arrivons à la saturation visuelle de notre paysage, avec un encerclement des communes bordant l'autoroute qui traverse la CCOP du sud au nord. Sur le tiers est du territoire de la CCOP, c'est plutôt un mitage en règle du territoire avec 19 mats en instruction et 20 déjà



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

existants. Si l'on en croit les propos du sénateur Edouard Courtial, au 20 février 2020, 198 mats fonctionnaient dans l'Oise, dont 67 sur notre territoire soit 34% du parc éolien de l'Oise.

Or, notre territoire est tourné vers une reconnaissance patrimoniale et environnementale. La recherche d'un label « Pays d'Art et d'Histoire » devrait venir couronner les efforts de nos élus depuis les 30 dernières années, efforts qu'ils ont fait pour sauvegarder le patrimoine de nos communes.

Les champs convoités par les groupes éoliens sont chargés de l'histoire de nos ancêtres. Nos terres riches en vestiges gallo-romains nous imposent le respect face aux générations qui ont lutté pour leur survie sur ce territoire. Nous souhaitons transmettre aux générations futures les valeurs que nos anciens ont contribué à défendre au péril de leur vie. Nous souhaitons surtout que ce développement non maîtrisé ne vienne perturber la vie de nos concitoyens et dénaturer nos paysages. Nous serons attentifs à l'encerclement de nos communes. Nos paysages ne peuvent pas être massacrés par cette multitude de mats, véritable forêt d'éoliennes qui aboutit à une vision de mats éoliens sur 360°.

Nous souhaitons pour notre territoire optimiser le mix des systèmes de production des énergies renouvelables. Nous ne souhaitons pas devenir le territoire de l'Oise avec le parc d'éoliennes le plus important. Notre action et nos choix politiques sur le développement des énergies renouvelables seront retranscrits dans notre projet de territoire et notre schéma de cohérence territoriale.

Les habitants et les élus doivent être entendus et respectés par l'Etat dans les choix d'aménagement de leur territoire, et nous soutenons la proposition de Loi du Sénateur Courtial visant à renforcer le rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres (annexe 5). Il vous est proposé d'adopter cette délibération.

Informations diverses

- Décisions et arrêtés du président
- Date : Prochain conseil communautaire pour le vote du budget le 16 mars 2021
- Date : Prochaine commission « Finances, administration générale, santé » le 8 mars 2021
- Informations complémentaires sur le DOB 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un , le **14 avril** le Conseil Communautaire dûment convoqué, a été réuni à la salle des fêtes à Feuquières sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

****Délégués titulaires présents :** MMANCELIN O, BAGUET J.C, BEAURAIN Y, BELIARD A, BELLIARD B, BIRON M, BOUS W, BOUTELEUX P, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CHERON M, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DELANDE B, DELETTRE Y, DES COURTILS P, DESENDER L, ESTIENNE J.P, FERRY V, FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, HAUDIQUERT E, HERNEQUE O, HOUBIGAND M, HUCLEUX J, JUMEL R, KLAES C, LARCHER J, LECUIR G, LEGUAY A, LEVERHNE P, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, TOUTAIN M.L, ORTEGAT C, PETIGNY N, PICHARD H, PLE S, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SMESSAERT P, SOLEWYN A, STERIN GOISQUE A, SYS P, TRANCART H, VAN HONACKER T, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VERBEKE P, VISSÉ M, WIART A

****Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** MMBOULLET D, GUINEAU F, CHEVEUX J.L, MOITTIE O, MAILLARD R

****Délégués suppléants présents sans voix délibérative :** MM BLOQUEL J , HODENCQ J, LUGINBUHL F, PREVOST M, , BRAYS J,

****Pouvoirs :**

M BELLANGER E donne pouvoir à M BELANDE B, M BOUTON N donne pouvoir à M HUCLEUX J, MME CIRIER S donne pouvoir à M DELANDE B, M DOUCHET F donne pouvoir à M LARCHER, M MIREY L donne pouvoir à M WIART A

****Etaient Excusés :** BONARDELLE D, JAMAULT P, CARON H, GAVELLE C.

****Secrétaires de séance :** Mesdames Aleth BELIARD et Sylviane DECHERF

Date de la convocation : 9 avril 2021	Nombre de délégués en exercice : 113
Date d'affichage : 9 avril 2021	Nombre de délégués présents : 75
	Nombre de pouvoirs : 5
	Nombre de votants : 80

Motion « Eoliennes ».

A/Par une délibération en date du 9 février 2021, la gouvernance de la Communauté de Communes de Oise Picarde (CCOP) a enrôlé en délibération une motion contre le développement éolien, du fait que leur territoire recherchant une reconnaissance patrimoniale et environnementale par le biais du label « Pays d'Art et d'Histoire », ce développement présenterait désormais une contradiction évidente pour le dit territoire, à l'heure d'un développement éolien toutefois abouti (seules quatre communes en sont vierges, dont deux du fait de la proximité avec l'aéroport de Beauvais).

Rappelons que la CCOP avait pris la compétence « Zone de développement éolien », et que -par ailleurs- une proposition de rapprochement pourrait survenir quant à une demande commune d'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » avec la CCPV.

B/ Par conséquent, la Picardie Verte ne saurait échapper à ce débat, du fait de :

- **La multiplicité actuelle des demandes de prestataires éoliens sur le territoire**, avec jusqu'à maintenant, la négation de ceux-ci par la gouvernance de la CCPV.
- **De la multiplicité également des demandes faites directement aux communes et/ou aux particuliers, avec l'intérêt constaté de certains acteurs professionnels du territoire pour ce développement.**
- **Des contraintes potentielles et réelles sur nos paysages avec la crainte d'un développement anarchique et par trop important**, qui, par extension, constituerait **une menace pour notre économie touristique, symbolisée notamment par la cité de Gerberoy**, qui risquerait d'être contrainte quant à la préservation de son statut, comme l'un des « plus beaux villages de France » ; et ce, si nous ne prenons pas garde de préserver ce fleuron de la Picardie Verte, comme bien d'autres entités...(Vallées, centre-bourgs et autres villages de caractère, forêts domaniales, « Coulée Verte »...)
- **D'une rencontre récente avec l'Association « Eoliennes 60 »**, préoccupée, notamment, par les distorsions territoriales et paysagères.

Pour rappel, la CCPV n'a jamais souhaité, dans le passé, enrôler la compétence dédiée, avec, pour information, un retour financier croissant, à hauteur de 50%, de la manne financière (au titre des IFER).

C/Motivations :

Vous trouverez, en annexe, la motion proposée en débat ce soir.

Effectivement, il est temps de poser ce débat, en lui conférant la sérénité idoine, dans le respect également des équilibres territoriaux, paysagers et humains (incidences sur les populations et les habitants) de la Picardie Verte.

Madame la Présidente sollicite les Assemblées communautaires, tant le Bureau, que le Conseil Communautaire, pour poser cette réflexion.

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 52 voix pour, 16 voix contre, 8 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE:

- Madame la Présidente à transmettre cette motion

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme,
La Présidente



page 99

Motion « Eoliennes »

Proposée par les élus de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

La Communauté de Communes de la Picardie Verte entend par cette délibération- motion faire part de son opposition au développement anarchique des parcs éoliens sur son territoire. Une cinquantaine de mâts sont déjà répartis sur 11 parcs et 43 autres mâts répartis sur 9 parcs sont en projet.

Nous ne voulons pas parvenir à une saturation visuelle de notre paysage, avec un encerclement de nos communes, quelles qu'elles soient. Sur le tiers du territoire de la CCPV, un mitage en règle du territoire est déjà présent, et d'autres implantations semblent encore prévues, à terme. Selon les propos du sénateur Edouard Courtial, du 20 février 2020, 198 mâts fonctionnaient à cette date dans l'Oise et la saturation des populations et de certains décideurs est nette.

Rappelons qu'à ce jour, la Région des Hauts-de-France compte 2018 éoliennes...

Or, notre territoire est également tourné vers une reconnaissance patrimoniale, écologique et environnementale. La recherche d'un label partagé avec la CCOP « Pays d'Art et d'Histoire » pourrait venir compléter et couronner les efforts de nos élus depuis les 30 dernières années, efforts qu'ils ont faits pour sauvegarder le patrimoine de nos communes, dont celle, notamment, de Gerberoy, l'un des plus beaux villages de France, dont le renouvellement du statut pourrait être menacé, ainsi que notre économie touristique globale, et celle du Grand Beauvaisis.

Les champs convoités par les groupes éoliens sont chargés de l'histoire de nos ancêtres. Nos terres riches nous imposent le respect face aux générations qui ont lutté pour leur survie sur ce territoire. Nous souhaitons transmettre aux générations futures les valeurs que nos anciens ont contribué à défendre au péril de leur vie. Nous souhaitons surtout que ce développement non maîtrisé ne vienne pas perturber la vie de nos concitoyens et dénaturer nos paysages. Nous serons attentifs à cet encerclement de nos communes. Nos paysages ne peuvent être massacrés par cette multitude de mâts, véritable forêt d'éoliennes qui n'aboutit qu'à une vision de troncs métalliques à perte de vue.

Territoire à énergie Positive et de Croissance Verte, la Picardie Verte ne souhaite pas sur son territoire optimiser le mix des systèmes de production des énergies renouvelables. Nous ne souhaitons pas devenir le territoire de l'Oise avec le parc global d'éoliennes le plus important. Notre action et nos choix politiques sur le développement des énergies renouvelables, seront retranscrits dans nos documents stratégiques, avec cohérence, mais pas sans imagination, ni mesure.

Les habitants et les élus doivent être entendus et respectés par l'Etat dans les choix d'aménagement de leur territoire, et nous soutenons la proposition de Loi du Sénateur Courtial visant à renforcer le rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres. Il vous est proposé d'adopter la présente motion, afin de la communiquer « à qui de droit », dans le respect de l'équilibre de notre territoire et des nécessaires solidarités entre territoires, entre populations et entre générations.

Pape 100



le 25 Mai 2021

Le déploiement des éoliennes, un problème majeur pour la biodiversité : assisterons-nous silencieusement à la disparition des chauves-souris ?

Le ciel se vide

L'indispensable lutte contre le réchauffement climatique a lancé plusieurs acteurs industriels dans une course effrénée vers les énergies renouvelables. L'une d'elle s'avère poser un problème majeur vis-à-vis de la biodiversité : l'éolien. Son développement constant en nombre de machines et son extension territoriale a maintenant une incidence directe sur les populations de chauves-souris. Les menaces sont telles que les espèces de haut vol, qui naviguent au niveau des pales des aérogénérateurs à une centaine de mètres de hauteur, sont menacées de disparition dans un avenir très proche. Les trois espèces de noctules françaises, qui migrent à travers l'Europe pour se reproduire, sont particulièrement visées. Si des mesures fortes ne sont pas prises par les pouvoirs publics pour que cette énergie renouvelable épargne concrètement ces espèces, les chauves-souris d'altitude seront bientôt rayées des ciels de notre continent. Les chiffres de mortalité sont évalués à 200 000 morts par an en Allemagne, et la France se rapprocherait de ces projections selon les spécialistes. Les chauves-souris qui se reproduisent lentement, avec un petit par an, ont un accroissement démographique incompatible avec ces prélèvements massifs continus.

La régulation des éoliennes, une mesure insuffisante

Devant ces hécatombes, des mesures ont été mises en place par certains acteurs de l'éolien. La régulation des machines, qui limite leur fonctionnement pendant les périodes les plus dangereuses pour les chauves-souris, a certes permis de faire baisser localement la mortalité, mais ces bridages ne permettent que de réduire la mortalité sans l'empêcher totalement, et seule une minorité de machines sont régulées. Dans ce contexte, il est urgent que l'ensemble des éoliennes françaises soient régulées comme c'est le cas dans certains pays voisins (Allemagne, Suisse, par exemple). Dans un même temps, le nombre de projets de parcs reste en très forte croissance à l'échelle nationale, augmentant l'accidentologie. De plus, une partie des projets se situe dans des zones que les biologistes considèrent comme incompatibles avec la sécurité de ces espèces : massifs forestiers, vallées fluviales, cols ou à proximité des rares colonies populeuses de Noctules, les chauves-souris les plus impactées.



Les nouvelles générations d'éoliennes aggravent le problème

Depuis trois ans apparaissent des parcs de nouvelle génération dont les pales se rapprochent de plus en plus du sol. Initialement les éoliennes battaient à une cinquantaine de mètres d'altitude. Celles construites aujourd'hui descendent le plus souvent sous la barre des 30 mètres et les plus basses raseront la terre à 10 mètres d'altitude. Après avoir impacté les espèces de haut vol, c'est la quasi-totalité des espèces de chauves-souris qui vont être concernées par les collisions. Et l'impact sera d'autant plus fort que les aérogénérateurs seront nombreux et dispersés dans le paysage. La taille des rotors croît également en dimension pour une production plus grande d'énergie et atteint maintenant les 130 mètres de diamètre. Ces faucheuses nocturnes gigantesques, dont les vitesses maximum dépassent les 300 kilomètres/heure, ne laissent que bien peu de chance à des mammifères qui évoluent à des vitesses lentes et semblent attirés par les mâts et les nacelles.

Un quart des mammifères de France bientôt sous la menace des pales

Avec la multiplication des éoliennes et l'arrivée des gardes basses, presque toutes les chauves-souris, soit un quart des espèces de mammifères français en métropole, seront bientôt directement concernées par une surmortalité si le développement éolien n'est pas mieux contrôlé. Si l'on se réfère aux résultats catastrophiques de cette industrie sur les espèces d'altitude, les chauves-souris qui évoluent proche du sol suivront sans conteste le même chemin. L'inquiétude grandit dans les réseaux de spécialistes et, des USA à l'Europe, les chiroptérologues tentent d'alerter les pouvoirs publics. Les organismes scientifiques comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, les appels de quelques associations spécialisées, les publications issues des colloques internationaux ont beau souligner l'urgence de prises de décisions drastiques pour enrayer le déclin des espèces les plus vulnérables, le temps passe, sans décision forte. Les courbes démographiques sont pourtant claires, au-delà d'un seuil de mortalité, le phénomène sera quasi irréversible, et nous sommes proches de ce seuil. Et plus le nombre de victimes s'accroît, plus ce seuil se rapproche.

Un plafond de verre pour les chauves-souris

Cette menace caractérisée, contre un groupe d'espèces protégées par la loi, s'installe dans un silence impressionnant et reste méconnu du grand public comme des médias. Le gouvernement souligne pourtant que la protection de la biodiversité est un enjeu identique à celui du dérèglement du climat. L'exclusion de zones d'implantation de projets de parcs éoliens vis-à-vis d'enjeux aéronautiques, de l'armée ou la conservation des bâtiments classés semble une chose acquise, mais ces restrictions de zones de développement conduisent les développeurs à se rabattre aujourd'hui sur les milieux plus délaissés et les plus sauvages, particulièrement favorables pour la faune volante. Les chauves-souris sont régulièrement les sacrifiées de l'histoire et la nature reste toujours le parent pauvre des choix administratifs. L'allègement des dossiers d'instruction est un autre très mauvais indicateur de la volonté de prise en compte du problème de la conservation des chiroptères. Il est indispensable que la protection de la biodiversité soit réellement prise en compte de manière urgente et efficace dans le cadre des énergies renouvelables. L'industrie éolienne, qui fauche également les oiseaux, est certes une énergie renouvelable, mais elle ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse dans l'état actuel des choses.

Bibliographie :

Voigt C.C., Currie S.E., Fritze M., Roeleke M. and Lindecke O. (2018) Conservation Strategies for Bats Flying at High Altitudes. *BioScience* XX-No.X : 1-9.

Millon L., Colin C., Brescia F., Kerbirou C. (2018) Wind turbines impact bat activity, leading to high losses of habitat use in a biodiversity hotspot. *Ecol. Eng.* 112:51-54.

Arnett E.B., Baerwald E.F., Mathews F., Rodrigues L., Rodriguez-Durán A., Rydell J., Villegas-Patracá R. and Voigt C.C. Impacts of wind energy development on bats : a global perspective. in C.C. Voigt and T. Kingston (eds) (2016), *Bats in the Anthropocene: conservation of bats in a changing world*, 295-323, DOI 10.1007/978-3-319-25220-9_11

Pour plus de références bibliographiques, contactez-nous à l'adresse presse@sfepm.org.

Contact Presse :

Melanie Dunand et Dominique Pain
presse@sfepm.org - 02.48.70.40.03